



Chaire en  
**fiscalité et en  
finances publiques**

# Rapport d'activités 2021-2022



Université de  
Sherbrooke

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du titulaire .....</b>	<b>1</b>
<b>La Chaire en 2021-2022 .....</b>	<b>2</b>
Mission et objectifs.....	3
Équipe.....	4
Auxiliaires et boursiers 2021-2022.....	6
Sommaire des réalisations 2021-2022 de la Chaire.....	7
<b>Publications et réalisations.....</b>	<b>8</b>
Publications à la Chaire .....	9
Articles de revue.....	43
Livres et Chapitres de livre.....	49
Rapports à des organismes.....	51
Autres réalisations de la Chaire.....	52
Organisation d'évènements.....	54
Participation à des conférences/évènements.....	64
<b>Statistiques .....</b>	<b>65</b>
Consultation du site Internet de la Chaire.....	66
Présence dans les médias.....	66
<b>Coordonnées.....</b>	<b>67</b>

## MOT DU TITULAIRE

Longueuil, 20 juillet 2022

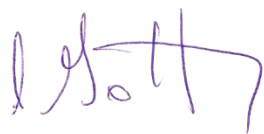
Ce rapport d'activités résume les travaux accomplis par la Chaire entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022. Durant l'année écoulée, on recense plus de 90 publications sous différentes formes, allant de publications à la Chaire (cahiers de recherche, Regards CFFP, bulletins de veille et coups d'œil sur la recherche) jusqu'à des chapitres de livres et des articles au sein de publications académiques ou professionnelles. Dans un souci de diffusion des connaissances, il faut également ajouter l'organisation d'évènements et le développement de nouveaux outils et ressources. Fidèles à nos habitudes, les réalisations de la Chaire ont été nombreuses et diversifiées, suscitant beaucoup d'intérêt dans les milieux professionnels, gouvernementaux et médiatiques.

Pour consulter ou obtenir plus de détails au sujet de ces réalisations, je vous invite à visiter notre site Web : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/>.

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le soutien financier dont elle bénéficie afin de poursuivre sa mission d'apporter une réflexion libre et indépendante sur des questions touchant la fiscalité et les finances publiques.

En terminant, je tiens à souligner que la forte crédibilité et la qualité des travaux de la Chaire en matière de fiscalité et de finances publiques sont le fruit de la rigueur, du dévouement et de l'enthousiasme d'une équipe diversifiée composée de chercheurs, de professionnels, d'étudiants et de personnel administratif, qui tous contribuent aux succès de nos projets.

Bonne lecture !



Luc Godbout

# La Chaire en 2021-2022



## Mission et objectifs

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke a été fondée en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour réaliser cette mission, la Chaire s'est fixé les objectifs suivants :

- Stimuler la recherche multidisciplinaire;
- Promouvoir la collaboration avec des chercheurs/experts d'horizons divers;
- Analyser les politiques publiques dans une perspective budgétaire et fiscale;
- Faciliter l'accès et la compréhension de politiques publiques;
- Diffuser les connaissances auprès des décideurs, des chercheurs ainsi qu'à un large public;
- Vulgariser les enjeux socioéconomiques;
- Éclairer le débat public;
- Formuler des propositions réalistes et applicables;
- Contribuer à l'acquisition de compétences en recherche par les étudiant-e-s.

La Chaire concrétise cette mission et ses objectifs sous-jacents par la publication de rapports de recherche ou d'articles, par la conception d'outils, par l'organisation ou la participation à divers événements et forums de discussion.



## Équipe

Période 2021-2022

### **Chercheurs principaux**

Luc Godbout

Lyne Latulippe

### **Professionnels de recherche – équipe principale**

Matis Allali

Tommy Gagné-Dubé

Rebecca Martel

Michaël Robert-Angers

Julie S. Gosselin

Suzie St-Cerny

### **Professionnels de recherche – autres chercheurs**

Chantal Amiot

André Gerges

Camille Lajoie

Caroline Lavoie

Louis Lévesque

Agathe Simard

Yves St-Maurice

### **Administration**

Katrine Mercure

Martine Poitras

Sylvie Tétreault

**Collaborateurs externes**

Matthieu Arseneau  
Clément Carbonnier  
Jean-Michel Cousineau  
Martin Dupras  
Pierre Fortin  
Jean-Herman Guay  
Chantal Jacquier  
Anis Maaloul  
Ysabel Provencher

**Professeurs chercheurs**

Marie-Pierre Allard  
Chantal Amiot  
Maurice Arsenault  
Marie-Andrée Babineau  
Sophie Bélanger  
Marie-Thérèse Dugas  
Éric Gélinas  
Mylène Gravel  
Éric Hamelin  
Gaétan Picard  
Luce Samoïsette  
Sylvain Thibeault



**Auxiliaires et boursiers 2021-2022****Auxiliaires 1<sup>er</sup> cycle**

Félix Bergeron  
Camille Bolliger  
Antoine Rondeau

**Auxiliaires et Boursiers 2<sup>e</sup> cycle**

Samuel Carboneau  
Alexendra Caron-Grondin  
Christian Fortin  
Émilie Fortin  
Jordan Fournier  
Marc-André Fournier  
Jean-Philippe Gauvin  
Catherine Giroux  
Louis Guimont  
Florence Lemire Jeune  
Mylène Lemelin  
Nicolas Monette  
Pauline Seihavy Som  
Jérémy Prud'homme  
Léa Rif  
Jean-Nicolas Tremblay  
Camille Turgeon  
Cassie Vidal

**Auxiliaires et Boursiers 3<sup>e</sup> cycle**

Éloïse Brouillard  
Antoine Genest-Grégoire  
Raphaël Jananji  
Nicolas Proulx  
Rafael Silva-Ramirez  
Pierre Tircher



## Sommaire des réalisations 2021-2022 de la Chaire

**33** Cahiers de  
recherche et  
Regard CFFP

**25** Articles  
de revue

**7** Livres ou  
Chapitres de livre

**25** Bulletins de veille  
et Coup d'œil sur la  
recherche

**2** Rapports à des  
organismes

**Organisation  
d'événements (14)**  
Participation à des  
conférences/événements (18)

**Autres**

Outils / ressources (9)  
Suivi COVID-19  
Rapport d'activités

# Publications et réalisations



## Publications à la Chaire

en ordre de parution

Cahier de recherche (CR)

Regard CFFP (R)

Notes de recherche (N)

**Une évaluation de l'effet du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière**CR 2021-06  
15 avril 2021

Jean-Michel Cousineau et Pierre Tircher

**Résumé**

En 2012, le gouvernement du Québec, à l'instar de la Suède et de l'Australie qui l'avaient précédé, mettait en place le Crédit d'impôt pour le prolongement de carrière (CIPC) avec pour objectif d'inciter les travailleurs âgés à demeurer ou à revenir sur le marché du travail.

Cet article évalue l'effet de ce crédit d'impôt sur le taux d'activité et l'emploi des travailleurs âgés par la méthode des différences dans les différences, en s'appuyant notamment sur les microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada et en prenant l'Ontario comme groupe de référence.

Les résultats d'analyse indiquent que cette politique a comblé un peu plus du cinquième de l'écart du taux d'activité entre le Québec et l'Ontario. Concrètement, cette politique aurait permis de maintenir ou de créer environ 27 000 emplois en moyenne par année sur la période 2012-2019 chez les 60 ans et plus par rapport à la période précédant l'implantation de la mesure, démontrant ainsi les avantages d'un programme mieux ciblé en termes de classes d'âge et de revenus. Par ailleurs, la politique apparaît davantage efficace dans la deuxième moitié de la période d'implantation soit de 2016 à 2019 comparativement à la première période, de 2012 à 2015.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Jean-François Tardif, 16 avril 2021, « [Bilan positif pour le crédit d'impôt pour le prolongement de la carrière](#) », *Le Soleil*.
- Stéphanie Grammond, 19 avril 2021, Éditorial « [Des cheveux gris? Oh que oui!](#) », *La Presse*.
- Daniel Germain, 27 avril 2021, « [Quand l'impôt vous pousse vers la retraite](#) », *Le Journal de Montréal*.
- François Normand, 1<sup>er</sup> décembre 2021, « [Main-d'œuvre : le "gisement gris" ne sera pas une panacée pour le secteur manufacturier](#) », *Les affaires*.
- Jean-Michel Cousineau et Pierre Tircher, décembre 2021, « [Une évaluation de l'effet du crédit d'impôt pour prolongation de carrière sur l'emploi et le taux d'activité des travailleurs de 60 ans et plus au Québec](#) », *Canadian Public Policy*, vol. 47, no. 4, p. 523-536, University of Toronto Press.

**Regard sur le budget fédéral 2021-2022**

R 2021-04

20 avril 2021

Collectif

**Résumé**

Le budget fédéral est au cœur du travail de la Chaire. Le **Regard sur le budget fédéral 2021-2022** décortique ce que nous considérons être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du budget présenté le 19 avril 2021.

Ce budget en est un de transition ; réduction progressive des aides d'urgence, puis création de mesures temporaires pour relancer l'économie et enfin, déploiement de certaines initiatives ayant un effet structurant et un caractère permanent, comme le système de garde d'enfants, inspiré de celui du Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Entrevue de Luc Godbout, 19 avril 2021, *Zone économie*.
- Luc Godbout, 20 avril 2021, Conférence sur le budget fédéral, *Fidelity Investments Canada*.

**Ménages québécois travaillant au salaire minimum : des comparaisons**

R 2021-05

30 avril 2021

Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Matis Allali

**Résumé**

Le taux général du salaire minimum au Québec est passé à 13,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2021, une hausse de 0,40 \$ par rapport au taux de 2020. La présente publication mesure l'effet de cette hausse sur le revenu disponible des ménages qui travaillent au salaire minimum. Ainsi, en tenant compte du salaire, mais aussi de la fiscalité et des prestations offertes, il est possible de mesurer si la situation financière des ménages considérés s'améliore et de combien.

La première partie de l'analyse offre un survol du débat quant à l'effet des hausses du salaire minimum sur l'emploi.

La seconde partie présente des statistiques relatives au salaire minimum. Puis, après l'énumération des aspects méthodologiques, la quatrième section montre l'évolution de la situation financière de ménages composés d'un ou deux adultes travaillant au salaire minimum, avec et sans enfants. On y constate que la hausse du salaire minimum au Québec en 2021 a fait augmenter le revenu disponible de tous les ménages considérés, mais que le taux de couverture de la MPC ne s'est pas amélioré.

Le cahier présente également la position relative du Québec parmi les provinces canadiennes (2021) et parmi certains pays de l'OCDE (2019) quant à des ménages travaillant au salaire minimum. La situation des ménages québécois travaillant au salaire minimum continue de s'améliorer en 2021 et la comparaison avec les autres provinces et avec certains pays de l'OCDE est, dans bien des cas, à l'avantage du Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Marie-Ève Fournier, 30 avril 2021, « [Salaire minimum Le Québec déjà premier au Canada et ailleurs](#) », *La Presse*.
- Zacharie Goudreault, 30 avril 2021, « [Le Québec en tête de liste pour les conditions de vie des travailleurs au salaire minimum](#) », *Le Devoir*.
- Jean-Robert Sansfaçon, 30 avril 2021, Éditorial, « [On peut faire mieux](#) », *Le Devoir*.
- Simon Roberge, 30 avril 2021, « [Salaire minimum : le meilleur revenu disponible est au Québec](#) », *La Tribune*.
- Gérard Bérubé, 1<sup>er</sup> mai 2021, « [Salaire minimum en mode rattrapage](#) », *Le Devoir*.
- Pierre-Yves McSween, 30 avril 2021, chronique à l'émission « [Puisqu'il faut se lever](#) », *98,5 Montréal*.
- Entrevues de Luc Godbout :
  - 30 avril 2021, 107,7 FM 9:10.
  - 30 avril 2021, LCN avec Mario Dumont.
  - 30 avril 2021, *Midi info*, ICI Première.
  - 1<sup>er</sup> mai 2021, TVA.

**L'impact de la conjoncture économique sur le solde budgétaire du Québec**

R 2021-06

10 mai 2021

Julie S. Gosselin et Luc Godbout

**Résumé**

Depuis 2016, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques publie périodiquement une estimation de la décomposition du solde budgétaire du gouvernement du Québec en composantes conjoncturelle et structurelle. Lors de la dernière publication, en décembre 2019, l'économie québécoise affichait une performance remarquable, et la CFFP estimait qu'une large part des surplus budgétaires anticipés pour l'année financière 2019-2020 était attribuable à cette conjoncture économique favorable. Seize mois et une pandémie mondiale plus tard, la situation est toute autre, alors que le gouvernement du Québec évalue que son déficit, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, atteindra 13,3 milliards pour l'année financière 2020-2021.

Ainsi, cette analyse cherche à estimer les composantes structurelles et conjoncturelles du solde budgétaire du gouvernement du Québec pour les années financières 2019-2020 à 2022-2023. Plusieurs constats se dégagent de cet exercice :

Bien que l'économie du Québec se situait au-dessus de son potentiel durant l'année 2019, les baisses des revenus tirés des entreprises gouvernementales et les hausses de dépenses en réponse à la crise sanitaire donnent lieu à un faible déficit conjoncturel en 2019-2020. Au sens des comptes publics, le déficit conjoncturel est plus que compensé par un surplus structurel de 2,5 G\$ qui avoisine les versements dédiés au Fonds des générations.

Sans surprise, pour l'année 2020-2021, le déficit est entièrement attribuable à la conjoncture économique (dépenses pandémiques exceptionnelles et les variations de revenus attribuables à la crise sanitaire et économique). Au sens des comptes publics, le surplus structurel estimé en 2020-2021 est équivalent aux versements de 3,0 G\$ au Fonds des générations.

Pour l'exercice 2021-2022, le déficit budgétaire prévu est surtout dû à la conjoncture économique et aux dépenses pandémiques, mais un déficit structurel apparaît.

En 2022-2023, l'importance absolue et relative du déficit structurel s'accroît. C'est dans cette perspective que le ministre des Finances évalue que la crise actuelle laissera le Québec avec un déficit structurel de l'ordre de 6,5 G\$ annuellement.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Gérard Bérubé, 11 mai 2021, « [Sur la longue route des déficits structurels. Québec devra composer avec l'apparition d'un déficit structurel dès l'exercice 2022-2022](#) », *Le Devoir*.

**Finances publiques et défis sociétaux dans le contexte de « l'avec COVID » :  
une synthèse**

R 2021-07

1<sup>er</sup> juin 2021

Michaël Robert-Angers, Matis Allali, Julie S. Gosselin, Suzie St-Cerny et Lyne Latulippe

**Résumé**

Dans le cadre du 88<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, la Chaire a organisé un colloque virtuel sur les finances publiques. Le présent *Regard CFFP* vise à synthétiser les grandes lignes du riche contenu qui a été discuté dans les trois panels, tel que retenu par ses signataires.

Les interventions de l'État sont essentielles pour relever les défis sociétaux, défis qui étaient déjà nombreux et complexes avant que la pandémie de COVID-19 bouleverse nos vies. Alors que la pandémie a poussé plusieurs États à intervenir comme jamais depuis la Seconde Guerre mondiale, elle a aussi mis en lumière la fragilité des systèmes de santé publique, notamment, et affecté les citoyens et les entreprises de manière inégale. Ces défis se superposent aux enjeux associés à la crise climatique et au vieillissement de la population, qui demeurent entiers et imminents.

Ainsi, les États ont plus que jamais un rôle à jouer par l'entremise de leurs politiques budgétaire et fiscale, tout en tenant compte de la situation des finances publiques. Le colloque a abordé ces questions à travers trois panels, tous teintés par la thématique de « l'avec COVID-19 ».

D'abord, un premier panel s'est penché sur les défis en matière d'imposition des multinationales dans une économie de plus en plus dématérialisée. Ensuite, un second panel a abordé le rôle de l'État dans la lutte aux inégalités, qui se sont exacerbées en raison de la pandémie. Finalement, un dernier panel a proposé plusieurs pistes de réflexion quant à l'avenir des finances publiques, qui sont à la croisée des chemins.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Gauthier, Sabine, 27 avril 2021, « [Finances publiques et COVID-19 : va-t-on s'en remettre?](#) », *Actualités*, Université de Sherbrooke.
- Colloque dans le cadre du 88<sup>e</sup> congrès annuel de l'Acfas : « [Finances publiques et défis sociétaux dans le contexte de l'avec COVID](#) », (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

**La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2021. Au-delà de la pandémie**CR 2021-07  
2 juin 2021

Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

La prémisse à la base des effets de la transition démographique sur la soutenabilité budgétaire à long terme est qu'elle exerce une pression de plus en plus forte sur les coûts de la santé, tout en limitant la croissance économique génératrice de revenus pour l'État. La combinaison des deux phénomènes risque de compromettre la pérennité des équilibres financiers du Québec et d'engendrer un endettement excessif si des solutions ne sont pas mises en place rapidement. Cela soulève un potentiel problème d'équité intergénérationnelle.

La Chaire s'intéresse à cette question depuis près d'une quinzaine d'années et sa dernière analyse date de 2018. La présente édition est davantage qu'une mise à jour, car il a fallu jongler avec les effets de la pandémie sur les finances publiques. C'était aussi une occasion de remettre en question chacune des hypothèses, notamment en ce qui concerne les coûts des soins de santé par habitant, les taux d'emploi par catégories d'âge, l'estimation des transferts fédéraux, les investissements, le taux d'intérêt sur la dette, etc. Les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec publié en 2019 ont aussi été incorporées.

Comme toutes les études antérieures de la Chaire sur le sujet, les résultats démontrent qu'avec le même niveau de fiscalité et de taxation qu'aujourd'hui, le gouvernement risque de ne pas pouvoir maintenir les services actuels à la population, à moins d'encourir des déficits année après année. L'écart budgétaire à résorber par rapport au PIB, qui est prévu s'élever à -1,7 % au cours de l'exercice 2022-2023 atteindra un creux à -1,1 % en 2028. Il remontera par la suite à -1,9 % en 2044 pour terminer sa course à -1,6 % en 2061.

Ainsi, les résultats obtenus ne permettent pas de conclure à la soutenabilité budgétaire. Toutefois, ils sont un peu plus encourageants que ceux de l'édition 2018 alors que le ratio solde budgétaire au PIB atteignait -2,8 % en 2058. La situation est cependant plus difficile à court terme.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice, 2 juin 2021, « [Journée de réflexion sur les finances publiques – Défis de soutenabilité des finances publiques fédérales, au Québec et locales](#) », CFFP, Université de Sherbrooke. Évènement virtuel tenu dans les locaux de *Télévision Rive-Sud - TVRS*, Longueuil.
- Jean-François Tardif, 2 juin 2021, « [L'équité intergénérationnelle, possible à moyen terme au Québec?](#) », *Le Soleil*.
- Stéphanie Grammond, 4 juillet 2021, Éditorial « [La santé réinventée. Plus que du papier collant](#) », *La Presse*.
- Entrevues de Luc Godbout, 3 juin 2021, *Radio-Canada Estrie et Radio VM*

Addenda publié suivant la mise à jour des perspectives démographiques de juin 2021.

**Panorama des finances publiques du Québec - Édition 2021**

CR 2021-08

26 juin 2021

Michaël Robert-Angers et Luc Godbout

**Résumé**

L'édition 2021 du Panorama des finances publiques du Québec présente plus de 30 figures et tableaux portant notamment sur les revenus, les dépenses, le solde budgétaire et la dette des administrations publiques. Cette 4e édition illustre l'ampleur de la crise pandémique en comparant des données de finances publiques pour les années affectées par la pandémie aux données historiques, ou encore en juxtaposant les prévisions établies avant la pandémie à celles fournies par les gouvernements du Québec et du Canada lors des récents budgets.

Les deux premières sections du Panorama présentent les principales données de finances publiques relatives aux gouvernements fédéral et du Québec ainsi qu'une comparaison des finances publiques du Québec à celle des autres provinces canadiennes.

La dernière section porte quant à elle sur les opérations des administrations publiques au Québec. Le concept d'administrations publiques, avec ses limites, jette un éclairage différent sur la situation au Québec en permettant, à la fois, de prendre la mesure de l'action conjointe des deux ordres de gouvernement (qui poursuivent chacun leurs propres politiques budgétaires) et de comparer le Québec à l'international.

À titre d'exemple, lorsqu'on additionne les dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques (part de la dette fédérale, Québec, municipalités, etc.), au Québec, il est possible de constater que cet indicateur en pourcentage du PIB est inférieur à celui de la majorité des pays du G7. En revanche, que l'on compare les dépenses du gouvernement du Québec par rapport à celles des autres provinces ou encore, les dépenses de l'ensemble des administrations publiques en comparaison de celles des pays de l'OCDE, le Québec, par rapport à plusieurs juridictions, utilise une part plus importante de ses ressources, mesurée en proportion du PIB afin de financer les missions de l'État.

La crise pandémique affecte durement les soldes des gouvernements fédéral et du Québec, laissant en suspens plusieurs questions quant au moment du retour à l'équilibre budgétaire. Au Québec, où une part importante de la richesse collective est consacrée au financement des missions de l'État, la question du maintien du niveau de services publics offerts se pose avec plus d'acuité. Les comparaisons contenues au Panorama permettent d'éclairer sur la situation actuelle du Québec à l'égard des principaux indicateurs de finance publique.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Les comparaisons qui y sont contenues sont périodiquement citées par des auteurs externes.

**Défis de soutenabilité des finances publiques fédérales, au Québec et locales : une synthèse**

R 2021-09

29 juin 2021

Matis Allali et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Les auteurs du présent *Regard CFFP* présentent la synthèse du riche contenu de la journée de réflexion sur les finances publiques du 2 juin 2021.

À cette occasion, la Chaire a fait appel à plusieurs experts du milieu académique et professionnel pour échanger sur les défis de soutenabilité des finances publiques :

- Transition démographique, défi climatique, dépenses en santé, effets de la crise de la COVID-19 : les finances publiques du fédéral, du Québec et des administrations locales font face à des pressions importantes susceptibles de compromettre leur soutenabilité à long terme.
- Il devient de plus en plus évident que des choix devront être faits, à tous les ordres de gouvernement, afin d'encaisser le choc de ces charges croissantes.
- À l'aube de ces décisions, quels constats peut-on tirer ? Pouvons-nous estimer les conséquences à long terme de ces tendances lourdes, et pouvons-nous déjà projeter l'ampleur des défis qui seront à surmonter ?
- À travers plusieurs présentations et différents panels, les panélistes ont abordé les défis transversaux de soutenabilité des finances publiques, de même que les défis particuliers pour les finances publiques fédérales, du Québec et des administrations locales.

**Diffusion et couverture médiatique**

- A été préparé pour faire suite à la Journée de réflexion sur les finances publiques qui s'est tenue le 2 juin 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

**La taxe foncière au Québec est-elle régressive ?**

CR 2021-09

14 juillet 2021

Clément Carbonnier

**Résumé**

Ce cahier de recherche documente le profil distributif de la taxe foncière sur les résidences au Québec et analyse ses différentes composantes. Il exploite la base de données de Statistique Canada sur les revenus et les impôts des ménages canadiens (BD/MSPS). L'analyse montre que la taxe foncière sur la résidence principale est régressive en regard du revenu du ménage, et ce, même sous l'hypothèse que les locataires n'en paient pas une partie via leurs loyers. Sous l'hypothèse que la taxe foncière est en partie transmise au locataire, le profil ne s'en trouve que plus fortement régressif, pour les propriétaires comme pour les locataires considérés séparément. Les poids des loyers et de la taxe foncière varient selon la composition familiale (plus légers pour les couples du fait d'économies d'échelle dans la consommation de logement) et selon la taille de la zone urbaine habitée (le loyer – mais pas la taxe foncière – est plus lourd lorsqu'on habite une grande zone urbaine ; le taux de propriétaires – et donc de redevables de la taxe foncière – est plus élevé en zone rurale). Toutefois, ces caractéristiques sont indépendantes du profil distributif de la taxe foncière qui est semblablement régressive pour chacune de ces catégories. Enfin, la composante « logement » du crédit d'impôt de solidarité atténuée effectivement la régressivité de la taxe foncière, sans pour autant l'éliminer complètement.

**Diffusion et couverture médiatique**

Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 14 juillet 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

**Taxe sur les services numériques au Canada, contexte international**

CR 2021-10

29 juillet 2021

Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe

**Résumé**

Les entreprises de l'économie numériques ont connu une croissance 2,5 fois plus rapide que le PIB mondial au cours des 15 dernières années. Cependant, les règles fiscales internationales s'appuyant sur la présence physique pour déclencher l'imposition du revenu n'ont pas été adaptées pour suivre cette évolution. Par conséquent, les régimes fiscaux actuels ne permettent pas une imposition efficace du revenu des entreprises dès qu'un étranger est « fournisseur » d'un bien ou d'un service à distance. Les travaux visant la mise en place d'une solution multilatérale pour imposer les grandes multinationales de l'économie numérique progressent et ont fait récemment l'objet d'une déclaration de soutien par la communauté internationale. Cependant, l'élaboration des règles communes détaillées et la mise en œuvre par les pays, dont le Canada, peuvent prendre un certain temps. Dans ce contexte, qu'en est-il de l'annonce du gouvernement fédéral pour la mise en place unilatérale d'une taxe sur les services numériques (TSN) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En quoi consiste cette TSN et comment se distingue-t-elle de la solution proposée par l'OCDE ?

Ce cahier vise à discuter de la proposition de TSN au Canada en la situant par rapport à d'autres propositions similaires et de la positionner dans le contexte plus large de réforme de la fiscalité internationale en cours. La proposition canadienne est d'abord comparée aux TSN implantées ou proposées à travers le monde, incluant l'expérience de la TSN française, semblable à la forme de TSN envisagée par le Canada. Un rappel des propositions concurrentes de réforme de la fiscalité internationale de l'OCDE et de l'ONU, en ce qui concerne entre autres l'économie numérique, est également présenté.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Francis Vailles, 9 juillet 2021, « [Les dessous de l'impôt mondial de 15 %](#) », *La Presse*.

**Assainissement des finances publiques du Québec : un cadre législatif essentiel**R 2021-08  
20 août 2021

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Loi sur l'équilibre budgétaire et 15 ans après celle de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, le temps apparaît bien choisi pour s'intéresser au cadre législatif qui a favorisé l'assainissement des finances publiques du Québec.

Le texte présente d'abord les contours de ces deux lois en expliquant ce qui a mené à leur introduction, puis de quelle façon elles ont évolué jusqu'à aujourd'hui. Les répercussions positives qu'elles ont eues sur les finances publiques du Québec sont ensuite illustrées.

Enfin, avant de conclure sur la nécessité de les conserver, des pistes de réflexion visant à les moderniser sont exposées.

Ce texte est aussi publié dans la Revue de planification fiscale et financière de l'APFF (vol. 41, n° 2) et peut également s'inscrire comme élément de réponses dans le cadre de l'Appel à la communauté des économistes universitaires pour des propositions en lien avec la saine gestion des finances publiques et le rôle que peuvent jouer la fiscalité et les mesures d'aide dans l'atteinte d'objectifs gouvernementaux ([http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/Ministere\\_Appel\\_2021.asp](http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/Ministere_Appel_2021.asp)).

**Diffusion et couverture médiatique**

- Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 2021, « [Assainissement des finances publiques du Québec : un cadre législatif essentiel](#) », vol. 41, n° 2, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 215-254.

**Élections fédérales 2021 – Synthèse des cadres financiers des partis politiques**

R 2021-11

14 septembre 2021

Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Matis Allali

**Résumé**

Dans le cadre de la campagne électorale fédérale 2021, la Chaire a organisé un débat électoral sur les enjeux de fiscalité et de finances publiques qui s'est tenu le 10 septembre 2021. En parallèle de cette activité, la Chaire recense les principaux engagements des partis politiques modifiant le cadre financier du gouvernement fédéral.

Les auteurs du *Regard CFFP* considèrent que l'exercice consistant à la préparation et à la publication des cadres financiers par les partis dans une campagne électorale est utile et pertinent. Il a le mérite de forcer les partis à chiffrer leurs promesses, que ce soit l'ajout ou le changement d'un programme ou d'un impôt. Ils doivent alors montrer comment ces promesses s'inscrivent dans un cadre budgétaire de court et de moyen terme.

La présente synthèse indique les principaux engagements touchant les revenus et les dépenses. Évidemment, il convient de souligner que la présentation ne porte aucune appréciation de la pertinence des mesures ni de la faisabilité à les mettre en œuvre. En comparaison avec les chiffres du cadre de référence du Directeur parlementaire du budget, des graphiques permettent de mesurer l'effet des engagements des partis sur les revenus, les dépenses, le solde et l'endettement.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Collaboration avec Daniel Blanchette Pelletier, 10 septembre 2021, « [Que promettent les partis pour les finances du pays?](#) », *Radio-Canada*.
- Francis Vailles, 15 septembre 2021, « [Élections fédérales 2021. Des cadres financiers aux antipodes](#) », *La Presse*.
- Marc-André Gagnon, 18 septembre 2021, « [Guide de l'électeur : les trois partis sont très dépensiers](#) », *Journal de Québec*.
- Entrevues de Luc Godbout :
  - 28 août 2021, puis 4, 11 et 18 septembre 2021, *Vivement le retour*, ICI Estrie.
  - 18 septembre 2021, *Midi info*, ICI Première.
  - 19 septembre 2021, « La gestion des finances publiques au Canada », *Desautels le dimanche*.
- Mylène Crête, 18 septembre 2021, « [Les libéraux, champions des promesses de compétence provinciale](#) », *Le Devoir*.
- Clara Descurninges, 15 septembre 2021, « [Le gouvernement Trudeau emprunte-t-il 424 millions \\$ par jour?](#) », *La Presse Canadienne*.

**Bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs :  
opportunités pour le Québec**CR 2021-11  
23 septembre 2021

Michaël Robert-Angers, Suzie St-Cerny et Luc Godbout

**Résumé**

Le budget 2021 du gouvernement fédéral présenté le 19 avril 2021 a annoncé une bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) pour l'année 2021. L'ACT est un crédit d'impôt remboursable qui vise à rendre le travail financièrement plus avantageux ou attrayant pour les particuliers à faible revenu.

La bonification fédérale du budget est évaluée à environ 1,7 milliard de dollars par année à compter de 2021-2022, une hausse du coût total d'environ 85 %. De la bonification annoncée, la part du Québec devrait se situer autour de 20 % ou environ 350 millions de dollars. Le Québec s'étant déjà prévalu de la possibilité offerte de fixer les paramètres de cette mesure fédérale dans le respect des sommes prévues, les paramètres n'y sont pas encore connus.

Le but du cahier est de déterminer les zones où l'incitation au travail et le soutien financier pourraient être améliorés. Puis, à partir d'analyses de microdonnées, proposer des bonifications aux paramètres québécois de l'ACT améliorant l'efficacité de la mesure selon des objectifs propres au Québec.

En résumé, les bonifications proposées incluent une hausse des taux de l'ACT et des maximums pour tous les types de ménages. Puis, une baisse des taux de réduction s'ajoute pour les ménages formés d'un seul adulte et pour les couples dont les deux conjoints travaillent. La proposition procure un incitatif financier favorisant l'intégration au marché du travail pour la majorité des travailleurs potentiels ciblés.

**Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec**CR 2021-12  
1<sup>er</sup> octobre 2021

Luc Godbout, Ysabel Provencher et André Gerges

**Résumé**

L'évolution de l'architecture de la protection sociale au Québec témoigne de l'évolution de son système de gouvernance, caractérisée par des adaptations, ajouts et enchevêtrements successifs. Par conséquent, le portrait de l'intervention publique sur le terrain de la protection sociale s'avère plus ou moins précis.

Au moyen de l'exploitation des données financières contenues dans les différents rapports publics gouvernementaux, le présent cahier de recherche a pour objectif de contribuer à tracer les contours actuels des dépenses en matière de protection sociale du Québec en répondant à la question suivante : quelles sont les dépenses de protection sociale encourues par l'administration publique québécoise et en fonction de quels objectifs ?

Pour y arriver, l'ensemble des dispositifs utilisés par l'administration publique québécoise est identifié, qu'il s'agisse de programmes de transferts de type allocation en espèce, en nature (fourniture de certains services) ou encore de dépenses fiscales.

Un inventaire des dépenses publiques en matière de protection sociale du Québec est donc effectué et ces dernières sont classées selon les objectifs suivants : soutenir/sécuriser le revenu ; soutenir/favoriser l'emploi ; favoriser la prévoyance ; soutenir/favoriser l'éducation ; reconnaître la charge de famille ; favoriser l'équité et la reconnaissance des droits ; poursuivre un objectif social particulier.

On y constate que certains objectifs de protection sociale apparaissent mieux couverts par les dépenses fiscales, alors que d'autres semblent se faire bien davantage par les dépenses budgétaires. À cet égard, l'analyse a permis de constater que les objectifs de protection sociale peuvent faire l'objet d'un seul type de dépenses ou des deux à la fois.

En résumé, le cahier montre que les dépenses en matière de protection sociale effectuées par l'administration publique du Québec sont importantes, plus de 40 milliards de dollars, qu'elles couvrent plusieurs catégories de populations et diverses situations.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Ysabel Provencher, André Gerges et Luc Godbout, 7 janvier 2022, « From Budgetary to Tax Expenditures: Tackling Social Protection in Quebec, Canada », *Council on economic policies* (CEP).
- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 1<sup>er</sup> octobre 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

## Une décennie de croissance de l'endettement des provinces : qu'en est-il du Québec ?

R 2021-12  
8 octobre 2021

Louis Lévesque avec la collaboration de Jérémy Prud'homme et Cassie Vidal

### Résumé

Avant même la pandémie, l'endettement de l'ensemble des provinces canadiennes, mesuré par la dette nette, avait déjà atteint à la fin de 2019-2020 un niveau sans précédent d'environ 30 % du PIB. Contrairement à la dette fédérale qui était largement retombée à son niveau d'avant la crise financière de 2008 en pourcentage du PIB, la dette globale des provinces augmente constamment depuis près de 15 ans. La croissance des dépenses en santé des provinces plus rapide que celle de leurs revenus totaux (incluant les transferts fédéraux) constitue le plus important facteur expliquant cette divergence. Le réinvestissement dans les infrastructures observé dans l'ensemble des provinces depuis 2005 et la baisse des prix du pétrole depuis 2014 affectant principalement Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta ont aussi contribué à l'augmentation de la dette nette des provinces avant la pandémie.

Le Québec a réussi à faire exception à cette tendance grâce à ses efforts pour rétablir l'équilibre budgétaire et aux versements au Fonds des générations. À la fin 2019, ces efforts ont réussi à ramener la dette nette par habitant assez près de la moyenne des provinces, mais la dette en pourcentage du PIB demeure plus élevée en raison de l'écart de richesse.

Depuis mars 2020, le choc fiscal associé à la pandémie est venu s'ajouter aux pressions déjà existantes et poussé la dette des provinces davantage à la hausse en 2020 et 2021. Les prix du pétrole se sont raffermis depuis le creux atteint au début de la pandémie, mais les pressions sur la dette des provinces reliées à la croissance des dépenses de santé et au réinvestissement en infrastructure vont continuer dans les prochaines années. Il est aussi probable qu'une partie des dépenses engagées dans le cadre de la pandémie devienne récurrente, notamment pour corriger les déficiences identifiées dans la livraison des soins de longue durée. Finalement, les nouvelles initiatives fédérales à frais partagés nécessiteront un financement corollaire des provinces qui s'ajoutera aux pressions à la hausse sur leur dette.

### Diffusion et couverture médiatique

- Éric Desrosiers, 19 mars 2022, « [Des finances publiques \(plus\) saines, mais de gros défis à venir](#) », *Le Devoir*.

**Inventaire des mesures écofiscales au Québec – Édition 2021**CR 2021-13  
15 octobre 2021

Alexendra Caron-Godin, Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe

**Résumé**

L'inventaire des mesures écofiscales au Québec sert à recenser les principaux instruments économiques visant à contrôler la pollution et gérer les ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Ce recensement s'appuie sur la définition utilisée par l'OCDE et vise à identifier l'« ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles ». Nous avons ajouté à l'analyse les dépenses fiscales favorables à l'environnement.

Deux types de mesures écofiscales sont principalement utilisés par les deux paliers gouvernementaux au Québec. D'une part, des taxes, frais, charges et droits sur les biens et activités dommageables à l'environnement (« prélèvements écofiscaux ») sont issus des législations québécoise et canadienne (loi fiscale, réglementation ou autres) et viennent s'ajouter directement au prix de vente ou encore au prix de production. Ils seront assumés par le client final. Ces prélèvements permettent d'inclure au prix d'un bien ou d'un service, une partie ou la totalité de son coût social et environnemental (le coût associé à l'effet de la pollution sur la santé humaine, le coût de la réhabilitation d'un site, etc.).

D'autre part, des allègements à la fiscalité des sociétés, des particuliers et aux taxes à la consommation sont prévus afin d'encourager l'adoption de modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement (« dépenses écofiscales »). Ces incitatifs environnementaux font l'objet d'une recension dans les documents annuels *Dépenses fiscales* et *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales* produits respectivement par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. On y évalue notamment le coût des mesures préférentielles accordées en allègements fiscaux aux contribuables en termes de perte de recettes fiscales gouvernementales.

Cette 3<sup>e</sup> édition regroupe les mesures écofiscales sous la classification utilisée par Eurostat/OCDE (énergie, transports, pollution et ressources), ce qui permet, jusqu'à un certain point, de dresser des comparaisons internationales par base d'imposition.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Vincent Brousseau-Pouliot, 18 octobre 2021, « [Le Québec cancre de l'écofiscalité](#) », *La Presse*.
- Stéphanie Grammond, 16 décembre 2021, « [Joyeux Noël... vert!](#) », *La Presse*.
- Jean-François Venne, 26 octobre 2021, « [L'écofiscalité, un atout crucial dans le combat contre les changements climatiques](#) », *Revue de Gestion* – HEC Montréal.

**Analyse de la motivation à l'évasion fiscale : de nouvelles données pour le modèle de la pente glissante**CR 2021-14  
22 octobre 2021

Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Jean-Herman Guay

**Résumé**

La recherche contemporaine sur l'évasion fiscale se concentre sur les raisonnements et motivations des individus puisque la sévérité des sanctions et leur fréquence n'expliquent pas la fréquence observée du phénomène. Une des approches courantes de cette littérature est le modèle dit de la « pente glissante », qui décrit la conformité fiscale comme forcée ou volontaire et la conçoit comme une interaction entre perceptions de confiance, de pouvoir et de coercition de la part des autorités fiscales. La présente analyse fournit de nouvelles validations empiriques de cette théorie en combinant des mesures de ses dimensions motivationnelles avec les résultats d'expériences par liste mesurant la fréquence de l'évasion fiscale. Nos données de sondage confirment l'effet positif de la conformité fiscale sur la fréquence de l'évasion fiscale, mais les effets que nous observons sont d'une ampleur bien moindre que ceux observés auparavant avec des items mesurant l'accord ou l'intention d'évasion fiscale. Nous tentons de bonifier le modèle en y intégrant les dimensions des connaissances fiscales et la perception de justice distributive. Il apparaît que les connaissances ont peu d'impact sur la conformité fiscale et que la perception de justice l'affecte, mais par le biais des canaux décrits dans les modèles actuels.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 22 octobre 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Olivier Schmouker, 29 mai 2021, « [Portrait-robot du fraudeur fiscal](#) », *L'actualité*.

**L'éternelle question du fardeau fiscal : une approche expérimentale**CR 2021-15  
22 octobre 2021

Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

La perception des Québécois quant aux impôts est mesurée par sondage pour la sixième fois par la Chaire. Avant la présente publication, c'est en pleine pandémie que l'opinion publique québécoise avait été sondée à cet égard et pour la première fois, l'idée qu'on paie « trop d'impôts » n'était pas majoritaire.

Cette fois-ci, les répondants québécois, questionnés au moment où la crise économique liée à la pandémie se résorbait, montrent que leur perception est revenue près de son niveau historique.

Le cahier présente également une analyse utilisant l'approche d'économie expérimentale par l'entremise d'un sondage. Cela consiste à voir si l'opinion des répondants est affectée par le fait d'être exposés à une estimation individualisée du niveau des impôts payés et des prestations reçues. De surcroît, le tiers des répondants a également vu une comparaison du niveau des impôts nets payés par un ménage plus riche et un ménage plus pauvre que le leur, soit une illustration de la progressivité. Une analyse des résultats à cet égard est donc présentée.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 22 octobre 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

**Les contours du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés**

R 2021-10

29 octobre 2021

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout

**Résumé**

Depuis son apparition en l'an 2000 dans le paysage fiscal québécois, il y a donc plus de 20 ans, le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée, appelé aujourd'hui crédit pour maintien à domicile des aînés, est progressivement devenu la dépense fiscale concernant les aînés la plus importante du régime d'imposition des particuliers du Québec.

Des changements fréquents et importants au crédit, dont les plus récents ont été annoncés le 25 mars 2021 dans le Budget 2021-2022 du Québec, ont modifié la quasi-totalité de ses paramètres initiaux. Les auteurs en présentent la genèse et décrivent l'évolution dans le temps de chacun des principaux paramètres du crédit.

Ce portrait d'ensemble est complété par une analyse des coûts et de l'utilisation de la mesure, notamment en fonction du type de résidence des aînés et de différents paramètres sociodémographiques.

Le crédit pour maintien à domicile des aînés ne semble pas près de disparaître ; tant son coût que son utilisation devraient continuer de croître. La dépense fiscale annuelle associée au crédit atteindra 1 milliard de dollars au cours des prochaines années. Toutefois, il y a lieu de mener dès à présent une réflexion pour assurer la pérennité de la mesure et pour veiller à ce que les personnes qui devraient en bénéficier puissent y avoir accès.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout, 2021, « [Les contours du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés](#) », vol. 41, n° 3, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 465-500.
- Luc Godbout, 27 mai 2021, « [Virage vers les soins à domicile au Québec ? Enjeux et possibilités](#) », conférence à CIRANO.

**Regard sur la mise à jour économique et financière 2021 du Québec**

R 2021-13

26 novembre 2021

Collectif

**Résumé**

Le cycle budgétaire du Québec, dont fait partie le Point sur la situation économique et financière du Québec, est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (*CFFP*).

Il ressort de la mise à jour économique et financière 2021 du Québec présentée le 25 novembre 2021 que l'économie performe mieux que prévu. Par conséquent, les revenus du gouvernement sont plus élevés, lui permettant de financer de nouvelles initiatives tout en revoyant ses cibles de déficits à la baisse. Malgré cette embellie, les défis restent nombreux.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce *Regard* le 26 novembre 2021 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Entrevues de Luc Godbout :
  - 25 novembre, *Mario Dumont*, QUB radio.
  - 25 novembre, *Zone économie*, ICI RDI.

**Les mesures destinées aux employeurs incitant à l'embauche de travailleurs âgés**

R 2021-14

5 novembre 2021

Pierre Tircher

**Résumé**

Le présent *Regard CFFP* effectue une revue de littérature de mesures destinées aux entreprises afin de stimuler la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail. Après avoir présenté deux de ces mesures instaurées au Québec, le programme Subvention salariale pour personnes expérimentées instauré en 2013 et un crédit d'impôt remboursable pour les PME existant depuis 2019, une courte recension de mesures d'autres pays est effectuée. Puis, trois études évaluant ce type de mesures sont résumées (une effectuée en Allemagne, une autre en Finlande et la dernière en Belgique).

**Les règles budgétaires au Québec : réflexions d'un panel d'experts**

R 2021-15

1<sup>er</sup> décembre 2021

Collectif

**Résumé**

Avant la pandémie de COVID-19, le Québec était à l'équilibre budgétaire, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, et prévoyait même atteindre, quelques années à l'avance, les objectifs de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Or, la pandémie a eu des impacts majeurs sur les finances publiques au Québec, comme ailleurs au Canada et dans le reste du monde.

Dans ce contexte, le budget du Québec 2021-2022 présenté en mars 2021 prévoit la suspension de la Loi sur l'équilibre budgétaire et indique que la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations devra être revue.

Puis, en juillet 2021, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard, a fait appel à la communauté des économistes universitaires pour obtenir notamment des propositions quant à des cibles ou des règles budgétaires que le gouvernement devrait se donner dans le but d'assurer une saine gestion des finances publiques.

Pour répondre à ce volet de l'appel du ministre des Finances, la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke (*CFFP*), en collaboration avec le Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois, le CIRANO et l'Institut du Québec, a invité des experts s'étant déjà prononcé à propos des règles budgétaires québécoises actuelles pour échanger sur leur avenir. Essentiellement, il s'agissait de discuter de leur pertinence passée et actuelle, de leur possible révision et le cas échéant, de la manière d'y arriver.

La table ronde a permis de dégager un large consensus quant au fait que la mise en place de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a permis d'améliorer l'état des finances publiques au Québec. Non seulement il y a eu un consensus quant à leur pertinence passée, mais ce consensus prévaut encore aujourd'hui pour encadrer les finances publiques postpandémiques. Même si, chacune à leur manière, elles s'avèrent bénéfiques, diverses pistes d'amélioration ressortent et sont discutées.

Le présent document vise donc à rendre compte de la teneur des discussions, à mettre de l'avant les éléments de consensus, mais également certaines réserves ou certains points de vue divergents qui ont émergé.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle est disponible sur le site de [l'appel à la communauté universitaire économique](#) dans le cadre de la relance de l'économie du ministère des Finances.
- Éric Desrosiers, 2 décembre 2021, « [La diminution de la dette québécoise devra avoir une fin, disent des experts](#) », *Le Devoir*.
- Stéphanie Grammond, 22 janvier 2022. « [L'hôpital est malade](#) », *La Presse*.

**Portrait de la recherche en fiscalité publiée dans des articles de revues spécialisées au Québec et au Canada de 1991 à 2020**

R 2021-16

13 décembre 2021

Rebecca Martel, Lyne Latulippe et Suzie St-Cerny

**Résumé**

La fiscalité et la politique fiscale sont étudiées de multiples façons par des chercheurs de différentes disciplines à travers le monde. Au Canada spécifiquement, les deux revues principales dédiées à la fiscalité sont la Revue de planification fiscale et financière (RPFF), publiée par l'Association de planification fiscale et financière et la Revue fiscale canadienne (RFC), publiée par la Fondation canadienne de fiscalité. Ces deux revues représentent un corpus important de travaux de recherche, d'analyses et d'explications pratiques en fiscalité.

Qui sont les experts qui contribuent à ces deux revues et quels sujets abordent-ils? Dans l'objectif de débiter le portrait de la recherche en fiscalité au Québec et au Canada, la Chaire présente dans ce *Regard CFFP* une analyse des différentes caractéristiques de ces experts. Puis, s'ajoute à cette analyse, une présentation de l'importance relative des principaux sujets de recherche abordés dans les articles publiés.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Rebecca Martel, Lyne Latulippe et Suzie St-Cerny, 2021, « [Portrait de la recherche en fiscalité publiée dans des articles de revues spécialisées au Québec et au Canada de 1991 à 2020](#) », vol. 41, n° 4, *Revue de planification fiscale et financière*.

---

**Suivi des mesures économiques gouvernementales découlant de la crise de la COVID-19 : Québec et fédéral**

22 décembre 2021

Collectif

---

**Résumé**

Ce document est le contenu du suivi en ligne des mesures gouvernementales de soutien en lien avec la crise de la COVID-19 en date du 24 septembre 2021. Cette date correspond à la fin du suivi en ligne.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Mis en référence dans Décryptage des mesures gouvernementales, *Chambre de la sécurité financière*, <https://www.chambresf.com/fr/infodeonto/info-covid-19>.
-

**Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022**

CR 2022-01

14 janvier 2022

Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé

**Résumé**

Le Bilan de la fiscalité au Québec - Édition 2022 regroupe une série d'indicateurs importants qui, bien que souvent étudiés isolément, sont rarement traités dans un même document. Il en résulte un portrait de la situation de la fiscalité au Québec regroupant les données les plus récentes présentées sur près de cent graphiques et tableaux brièvement expliqués. Il contient huit sections.

La première section recense les annonces fiscales du Québec, du fédéral et des provinces. Puis, plusieurs sections visent à comparer la situation fiscale au Québec à celle ailleurs au Canada et ailleurs dans le monde, plus spécifiquement avec les pays membres de l'OCDE. Les comparaisons sont aussi effectuées dans le temps. C'est le cas des sections *Poids de la fiscalité*, *Manière de prélever*, *Charge fiscale nette*, et *inégalités*. Enfin, d'autres sections concernent moins la comparaison internationale et se concentrent davantage au Québec ou au Canada, soit *Profil des Québécois* en tant que contribuables puis *Progressivité et Fiscalité*.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue du Lancement de l'Édition 2022 du Bilan de la fiscalité au Québec le 14 janvier 2022 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout, 2021, « Principaux faits saillants de la fiscalité au Canada en 2021 », vol. 41, n° 4, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 633-652.
- Luc Godbout, 15 janvier 2022, « Bilan de la fiscalité au Québec en temps de pandémie », *La Presse*.
- Simon Roberge, 15 janvier 2022, « La pression fiscale encore en hausse au Québec », *La Tribune*.
- Michel Girard, 15 janvier 2022, « En pleine pandémie, l'impôt garde la forme », *Journal de Montréal*.
- Jean-François Barbe, 17 janvier 2022, « Objectif numéro un : réduction de la dette », *Finance et investissement*.
- Entrevues de Luc Godbout :
  - 14 janvier 2022, *Vivement le retour*, ICI Estrie.
  - 14 janvier 2022, *Drainville*, PM.
  - 14 janvier 2022, *Zone économie*, ICI RDI.
- Marie-Ève Fournier, 15 janvier 2022, « Cinq questions au grand argentier du Québec », chronique, *La Presse*.
- Isabelle Dubé et André Dubuc, 5 février 2022, « Hériter ne change pas le monde, sauf que... », *La Presse*.
- Stéphanie Grammond, 18 mars 2022, « Remplacer la taxe sur l'essence, pas l'abolir », éditorial, *La Presse*.
- François Gagnon, 16 janvier 2022, Chronique économique, *Cogeco média*.

**La réforme fiscale internationale : Aperçu des règles, impact pour le Canada et pistes de réflexion pour le Québec**

R 2022-01

17 janvier 2022

Lyne Latulippe, Julie S. Gosselin, Léa Rif et Michaël Robert-Angers

**Résumé**

L'automne dernier, 137 juridictions, dont le Canada, ont conclu un accord fiscal « historique », concrétisant ainsi la réforme de la fiscalité internationale proposée par l'OCDE. La réforme repose sur deux piliers ciblant les défis posés par l'imposition des très grandes sociétés multinationales non résolus par les 15 actions du projet BEPS. De façon très sommaire, le Pilier 1 revoit l'attribution des droits d'imposition afin que les juridictions où sont situés les consommateurs et utilisateurs puissent percevoir un impôt sur le revenu, et le Pilier 2 propose un ensemble de règles afin de s'assurer qu'un impôt minimum soit payé par les grands groupes de sociétés multinationales (GSM).

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques s'est penchée sur les deux piliers de la réforme dans trois publications. Les travaux de la Chaire visent d'abord à expliquer ces propositions ainsi que leur impact possible pour le Canada et sont résumés dans le présent document. Le texte expose également des éléments de chaque pilier qui pourraient concerner ou affecter le Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle est disponible sur le site de [l'appel à la communauté universitaire économique](#) dans le cadre de la relance de l'économie du ministère des Finances.
- Les travaux effectués sur ce thème ont alimenté plusieurs interventions de la professeure Latulippe dans les médias :
  - Julien Arsenault, 8 juin 2021, « [Une avancée, mais encore beaucoup de travail](#) », *La Presse*.
  - Claude Bernatchez, 2 juillet 2021, « 130 pays souhaitent mieux taxer les grandes multinationales », *Première Heure*, ICI Première.
  - Francis Vailles, 9 juillet 2021, « [Les dessous de l'impôt minimum global](#) », *La Presse*.
  - Éric Desrosiers, 5 octobre 2021, « [Évitement fiscal : une image en voie d'être dépassée ?](#) », *Le Devoir*.
  - Martin Vallières, 12 octobre 2021, « [Des entreprises d'ici visées par la nouvelle réglementation](#) », *La Presse*.

**Aperçu des règles d'impôt minimum global**

R 2022-02

17 janvier 2022

Léa Rif, Lyne Latulippe et Julie S. Gosselin

**Résumé**

En octobre dernier, 137 juridictions, dont le Canada, ont conclu un accord fiscal « historique », concrétisant la réforme de la fiscalité internationale proposée par l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE). Découlant de travaux amorcés en 2013 dans le cadre du projet BEPS, cette réforme en deux piliers vise à faire face aux défis posés par la numérisation de l'économie et, surtout, par l'imposition des très grandes multinationales.

Le présent Regard s'intéresse au deuxième pilier de la réforme proposée par l'OCDE, qui établit les règles GloBE (Global Anti-Base Erosion ou, en français, règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition) afin d'assujettir un groupe d'entreprises multinational à un impôt minimum de 15 %. Le mécanisme sous-jacent aux règles GloBE permet à une juridiction de se prévaloir d'un droit d'imposition sur les bénéfices réalisés dans des juridictions n'ayant pas exercé leurs droits d'imposition ou ayant des taux d'imposition en deçà du minimum convenu. Ce mécanisme est exposé en passant en revue les règles GloBE et leur interaction globale. De plus, des exemples simples sont présentés afin d'illustrer l'application des règles au niveau des groupes d'entreprises multinationales.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle est disponible sur le site de [l'appel à la communauté universitaire économique](#) dans le cadre de la relance de l'économie du ministère des Finances.

**Déduction pour petite entreprise : pistes de réforme pour contribuer à l'accroissement du potentiel économique du Québec**

CR 2022-02

26 janvier 2022

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers

**Résumé**

La déduction pour petite entreprise (DPE) est la seconde dépense fiscale la plus importante du régime d'imposition des sociétés du Québec. En 2021, la valeur de cet allègement d'impôt aurait généré un manque à gagner autour de 700 M\$. Toutefois, la pertinence de cette mesure en regard de ses objectifs soulève des questions. L'OCDE a d'ailleurs suggéré au Canada à de multiples reprises de réviser le taux réduit d'imposition des sociétés, si ce n'est de l'abolir.

À l'aide de données récentes, fournies par le ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations des économistes universitaires menées en contexte du déficit budgétaire important et de la hausse de la dette causée par la pandémie de COVID-19, cette étude brosse un portrait de l'utilisation de la DPE au Québec et tente d'évaluer si des modifications de la mesure sont envisageables dans une perspective d'accroissement du potentiel économique du Québec.

L'analyse indique qu'une part importante du coût de cette réduction de taux est dirigée vers un nombre limité de petites sociétés présentant un revenu imposable plus important et qu'une révision à la baisse du revenu imposable admissible à un taux d'imposition minoré permettrait de financer une réduction du taux d'imposition général des sociétés, ce qui entraînerait un effet favorable sur la croissance.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle est disponible sur le site de [l'appel à la communauté universitaire économique](#) dans le cadre de la relance de l'économie du ministère des Finances.
- Daniel Laverdière, 8 avril 2022, « [Une DPE élargie... une bonne idée?](#) », *Finance et Investissement*.

**Croissance économique et structure fiscale : rappel des principaux constats**

CR 2022-03

26 janvier 2022

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

**Résumé**

Afin d'assurer leur bon fonctionnement et de répondre aux besoins de la population, les gouvernements recourent à la fiscalité en prélevant des impôts et des taxes sous diverses formes. Il est généralement reconnu que tous les impôts entraînent une distorsion économique et nuisent, d'une manière ou d'une autre, à l'efficacité économique. Toutefois, la théorie économique indique que certains modes d'imposition sont plus dommageables que d'autres sous l'angle de la croissance économique.

Ainsi, pour un même niveau de services publics, est-ce qu'une révision de l'importance relative des modes d'imposition pourrait mener à une réduction des distorsions qui améliorerait la croissance économique ?

Le présent cahier de recherche rappelle les principaux arguments avancés par ceux qui prônent une révision du dosage des impôts afin d'être plus favorables à la croissance économique et présente ensuite une recension d'études ayant mesuré les effets sur l'économie des modes d'imposition et des changements dans leur dosage.

Dans un monde où la croissance économique à moyen et long terme devrait ralentir, et où les besoins seront grandissants (transition démographique et transition environnementale), une révision de la manière de prélever les recettes fiscales au Québec devrait être considérée afin d'atténuer ce ralentissement de la croissance économique attendu et favoriser l'accroissement du potentiel économique du Québec.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle est disponible sur le site de [l'appel à la communauté universitaire économique](#) dans le cadre de la relance de l'économie du ministère des Finances.

**Guide des mesures fiscales – Édition 2022**CR 2022-04  
25 février 2022

Collectif

**Résumé**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques présente son Guide des mesures fiscales. Il présente les principales mesures fiscales visant les particuliers des gouvernements fédéral et du Québec sous forme de fiches descriptives. En tout, 73 fiches descriptives réparties en 13 sections thématiques peuvent être consultées. Il existe une panoplie d'endroits où les contribuables peuvent se renseigner sur les mesures fiscales qui peuvent les toucher, dont bien entendu les sites des agences fiscales gouvernementales. Les fiches du Guide se distinguent en ce que, en plus de décrire les paramètres des mesures et les facteurs d'admissibilité, chacune présente aussi l'objectif, le coût, des éléments « bon à savoir et à retenir », une illustration de la mesure, une courte section historique ainsi que les sources vers les sites officiels des gouvernements.

Ces fiches visent, entre autres, à aider les contribuables du Québec à remplir leur déclaration de revenus. Ainsi, les paramètres des mesures fiscales sont ceux de l'année d'imposition 2021. La Chaire met à jour ces paramètres annuellement. Évidemment, bien que les fiches descriptives renferment des informations sur les mesures, les informations officielles demeurent celles des agences des gouvernements.

Un outil est également mis à la disposition des usagers pour leur permettre de consulter les fiches individuellement.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Outils en ligne sur le site « [Avis d'experts en fiscalité, taxes et planification financière](#) » de *l'Ordre des CPA*, (sous-section « Autres publications et outils »).

**La concentration réelle des gains en capital au Québec : une analyse longitudinale**

CR 2022-05

2 mars 2022

Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire

Le traitement préférentiel accordé aux gains en capital aux fins de l'impôt des particuliers est généralement associé aux contribuables à revenus élevés. Toutefois, puisque les statistiques fiscales traditionnelles incluent les gains en capital dans le revenu total des particuliers, certains d'entre eux voient leur revenu annuel artificiellement gonflé par la réalisation ponctuelle d'un gain en capital. Les données de la banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada ont été utilisées pour mieux identifier qui bénéficie réellement du traitement préférentiel des gains en capital au Québec et pour déterminer leur fréquence de réalisation. Plus précisément, l'analyse mesure le déplacement des contribuables entre cinq tranches de revenu selon la prise en compte ou non de leurs gains en capital dans leur revenu total. Si les contribuables plus fortunés bénéficient effectivement de façon disproportionnée du traitement préférentiel accordé aux gains en capital, l'exclusion de ceux-ci du revenu total atténue significativement cette disproportion. Les contribuables aux revenus plus modestes bénéficient plus qu'on ne le croirait du traitement préférentiel des gains en capital. D'autre part, les contribuables aux revenus plus élevés réalisent des gains en capital plus fréquemment que ceux aux revenus plus modestes. Cela dit, dès que les contribuables déclarent des gains en capital, peu importe leur tranche de revenus totaux, ils ont tendance à le faire relativement fréquemment. Les contribuables déclarant des gains en capital avec régularité demeurent malgré tout une minorité, bien qu'ils réalisent une part importante de la valeur totale des gains en capital.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 2 mars 2022 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Une étude sous l'angle canadien est également publiée dans la *Revue fiscale canadienne*, vol. 69, n° 4.

---

**La concentration réelle de l'exonération cumulative des gains en capital au Québec : une analyse longitudinale**

CR 2022-06

2 mars 2022

Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire

---

Reprenant la méthodologie utilisée dans le cahier de recherche « La concentration réelle des gains en capital au Québec, une analyse longitudinale », cette étude vise à mieux cerner le portrait des contribuables qui utilisent l'exonération cumulative des gains en capital au Québec. Si les contribuables plus fortunés bénéficient de façon disproportionnée de l'exonération cumulative, la nouvelle classification utilisée dans l'étude atténue significativement cette disproportion. Les contribuables aux revenus plus élevés utilisent également plus fréquemment l'exonération cumulative des gains en capital que ceux aux revenus plus modestes.

---

Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 2 mars 2022 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).

---

**Regard sur le Budget 2022-2023 du Québec**R 2022-03  
23 mars 2022

Collectif

**Résumé**

Premier midi-conférence de « En route vers les élections du Québec 2022 : les enjeux de finances publiques ». La *CFFP* organise une série de conférences avec des experts reconnus en vue des élections québécoises d'octobre 2022. Un midi par mois, de mars à septembre, notre défi sera d'alimenter votre réflexion sur différents enjeux de finances publiques (santé, changements climatiques, marché du travail, etc.).

Le Budget du Québec est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (*CFFP*). Chaque année, l'équipe de la Chaire examine les documents budgétaires d'un couvert à l'autre. Cette année, nous avons décidé de vous partager notre analyse initiale sous la forme d'un Regard sur le budget 2022-2023 du Québec qui décortique ce que nous considérons être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du budget présenté le 22 mars 2022.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce *Regard* le 23 mars 2022 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Entrevues de Luc Godbout :
  - 22 mars 2022, *98,5 FM*.
  - 22 mars 2022, *107,7 FM Estrie*,
  - 22 mars 2022, *Zone économie*, ICI RDI.
  - 23 mars 2022, *QUB Radio*, avec Mario Dumont.
  - 22 et 23 mars 2022, *LCN*.
- Gérald Bérubé, 24 mars 2022, « [Merci à l'inflation](#) », *Le Devoir*.
- Éric Desrosiers, 24 mars 2022, « [Le crédit de 500 \\$, la "moins mauvaise" solution](#) », *Le Devoir*.
- Luc Godbout, 24 mars 2022, Lettre ouverte, « [Après l'inflation, attaquons-nous à d'incontournables défis](#) », *Le Journal de Montréal*.
- Le *Regard sur le Budget* se retrouve sur le site Internet de Taxnet Pro de Thomson Reuters.

**La conclusion de transactions par l'administration fiscale québécoise**

CR 2022-07

28 mars 2022

Agathe Simard

Dans le contexte d'une saine gestion des différends entre l'administration fiscale québécoise et les contribuables et mandataires, la conclusion de transactions permet d'en résoudre un certain nombre et d'éviter les litiges devant les tribunaux. Les règles relatives à la conclusion d'une transaction par l'administration fiscale relèvent tant du droit civil que du droit fiscal et du droit administratif. L'auteure fait l'analyse de ces fondements juridiques. Elle porte une attention particulière au cadre étroit à l'intérieur duquel l'administration fiscale peut transiger ainsi qu'à la qualité que doit avoir le consentement du contribuable.

**Diffusion et couverture médiatique**

- Agathe Simard, 2022, « La conclusion de transactions par l'administration fiscale québécoise », vol. 42, n° 1, *Revue de planification fiscale et financière*.

## Articles de revue

en ordre alphabétique du nom des revues puis par ordre de parution

**Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne**

Michaël Robert-Angers et Luc Godbout, 2021, « **Policy Forum : Promoting Tax Compliance by Regulating the Digital Economy – Quebec's Uber Initiative** », 69:2, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 513-27.

- La numérisation de l'économie entraîne de nombreux défis pour les administrations fiscales qui se voient confrontées à de nouvelles pratiques d'affaires qui remettent en question les façons traditionnelles de prélever les recettes fiscales, les forçant à innover. Au Québec, le contexte entourant la légalisation des activités de la multinationale Uber a mené celle-ci à accomplir, pour le compte des chauffeurs utilisant sa plateforme, des activités de conformité fiscale échouant normalement aux employeurs. L'implication de la multinationale Uber qui verse directement à Revenu Québec la taxe de vente applicable sur les transactions des chauffeurs favorise la protection des recettes fiscales, notamment celles des taxes à la consommation dans un secteur économique à prévalence d'évasion fiscale.

Audrey Boissonneault, 2021, « **Policy Forum : Analyse critique de l'impôt foncier sous le régime de la Loi sur la gestion financière des premières nations comme outil d'autonomie gouvernementale / Policy Forum : A Critical Analysis of Property Taxation Under the First Nations Fiscal Management Act as a Self-Government Tool** », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 69:3, 813-827 / 799-812.

- La Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN) délègue aux conseils de bande le pouvoir de prélever l'impôt foncier. Le présent article décrit et analyse l'efficacité de la délégation de pouvoir comme outil d'autonomie gouvernementale.
- Découle d'une publication effectuée en mars 2021 (N2020-03).

Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire, 2021, « **Policy Forum : La concentration réelle des gains en capital au Canada / Policy Forum: The Real Concentration of Capital Gains in Canada—A Longitudinal Analysis** », 69:4, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 1193-1212 / 1175-1192.

- Il est généralement cru que le traitement préférentiel accordé aux gains en capital aux fins de l'impôt des particuliers bénéficie surtout aux contribuables à revenus élevés. Or, puisque les statistiques fiscales traditionnelles incluent les gains en capital dans le revenu total des particuliers, certains d'entre eux voient leur revenu annuel artificiellement gonflé par la réalisation ponctuelle d'un gain en capital. Pour y parvenir, la banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada est utilisée pour mieux identifier qui bénéficie réellement du traitement préférentiel des gains en capital au Canada et pour déterminer leur fréquence de réalisation. Plus précisément, l'analyse mesure le déplacement des contribuables entre cinq catégories de revenu selon la prise en compte ou non de leurs gains en capital dans leur revenu total.
- Texte adapté pour le Québec publié à la Chaire (CR 2022-05).

## Council on economic policies

Ysabel Provencher, André Gerges, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 5 octobre 2021, « **Social Tax Expenditures: The Case of Québec** », *Council on economic policies*.

- Texte synthétisant le contenu de l'article paru dans International Journal of Social Welfare « Social Tax Expenditures in Quebec (Canada): the State of Play » (voir plus bas).

Ysabel Provencher, André Gerges et Luc Godbout, 7 janvier 2022, « **From Budgetary to Tax Expenditures: Tackling Social Protection in Quebec, Canada** », *Council on economic policies* (CEP).

- Ce texte tracer les contours actuels des dépenses de protection sociale au Québec en répondant à la question suivante : quelles sont les dépenses de protection sociale encourues par le gouvernement québécois et quels objectifs visent-elles ?

Le texte identifie toutes les mesures utilisées par le gouvernement du Québec, telles que les allocations en espèces, les prestations de services en nature ainsi que les dépenses fiscales. Trop souvent sous-estimés, ces derniers renvoient à des mesures mises en œuvre par le biais de la fiscalité qui se traduisent à la fois par un manque à gagner pour l'État et un avantage monétaire pour le ménage bénéficiaire.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2021-12).

## Finances of the Nation

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 1<sup>er</sup> avril 2022, « **Does the Canada Workers Benefit Enhancement Achieve Its Purpose** », *Finances of the Nation*.

- Ce texte porte sur l'effet de la bonification de l'ACT en 2021 pour les couples. Il évalue dans quelle mesure la subvention rend le travail plus avantageux et soutient mieux les travailleurs à faible revenu. Pour y parvenir, les effets de la bonification sur le revenu disponible des ménages en Ontario et sur leurs TEMI est illustré.

## Institut C.D. Howe / C.D. Howe Institute

Luc Godbout, février 2022, « **Pourquoi pas 75 ans ?** » / « **Why Not 75 Years Old?** », Institut *C.D. Howe*.

- Ce texte met de l'avant une suggestion visant à hausser l'âge auquel les régimes enregistrés d'accumulation de capital – comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – viennent à échéance, ce qui permettrait d'optimiser les mécanismes des régimes de retraite tout en contribuant également à l'incitation à la prolongation de carrière. L'âge limite de conversion d'un REER en Fonds enregistré de régime de retraite (FERR) ou en rente est de 71 ans n'a pas été haussé depuis l'instauration du REER.

## International Journal of Social Welfare

Ysabel Provencher, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, octobre 2021, « **Social Tax Expenditures in Quebec (Canada): The State of Play** », *International Journal of Social Welfare*, 2021;00:1-11.

- L'article met en lumière les liens étroits entre protection sociale et fiscalité au Québec en dressant un premier portrait des dépenses publiques opérées par l'intermédiaire de différents instruments sociofiscaux contribuant à façonner de plus en plus l'intervention gouvernementale en matière de protection sociale.

## Magazine de l'Acfas

Luc Godbout, septembre 2021, « **Finances publiques québécoises : un an après le début de la pandémie** », dans Dossier Penser l'Après-Covid-19, *Magazine de l'Acfas*.

- Dans ce texte publié dans le cadre d'un colloque du congrès 2021 de l'Acfas tenu en mai 2021, Luc Godbout discute de la gestion des finances publiques de l'après-COVID qui a soulevé et soulèvera à nouveau bon nombre de défis dans les années à venir. Il fait notamment le point sur ses propres réflexions à cet égard qui avaient été publiées un an plus tôt, au printemps 2020.

## Nouvelles pratiques sociales

Ysabel Provencher et Luc Godbout, août 2021, « **Hypothèses de financement de la mise en place d'un revenu de base au Canada : les travaux récents** », vol. 32, n° 1, *Nouvelles pratiques sociales*, p. 47-66.

- Ces dernières années, diverses initiatives associées à des dispositifs et formes variées de revenu de base se déploient un peu partout, y compris au Québec et au Canada, et témoignent de la prise en compte de ce nouveau dispositif comme hypothèse de travail en regard du renouvellement des régimes de protection sociale. Le présent article vise à examiner les résultats de quelques études récentes centrées sur l'estimation des coûts d'un dispositif de revenu minimum garanti au Canada ainsi que les enjeux que sous-tendent les paramètres pris en compte dans ces études, en regard des politiques fiscales québécoise et canadienne.

## Options politiques

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 7 avril 2021, « **Budget du Québec : Des vents contraires soufflent sur le budget du Québec** », *Options politiques*.

- Écarts projetés dans le budget, dépenses en santé, évolution du bassin de travailleurs : le retour à l'équilibre budgétaire sera parsemé d'embûches. Le budget du Québec présenté le 25 mars dernier fait état d'un déficit « record » de 15 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.
- François Normand, Blogue Zoom sur le Québec, 15 mai 2021, « **Automatisons comme nous vaccinons : très rapidement!** », *Journal Les affaires*.
- François Normand, Blogue Zoom sur le Québec, 22 mai 2021, « **S'inspirer du Japon pour éviter le mur de la pénurie de main-d'œuvre** », *Journal Les affaires*.

Luc Godbout, 15 décembre 2021, « **Le point sur la mise à jour économique du Québec** », *Options politiques*.

- Le texte rappelle que le point sur la situation économique et financière du gouvernement du Québec de novembre 2021, ou mini-budget, montre que les perspectives du gouvernement du Québec sont meilleures que prévu, mais que de nombreux défis demeurent.

Luc Godbout, 8 mars 2022, « **Budget du Québec 2022 : les cinq principaux défis** », *Options politiques*.

- À l'aube du budget du Québec 2022-2023, ce texte met de l'avant les incontournables de ce qui sera le dernier budget avant les élections : santé, climat, équilibre budgétaire, démographie et la rareté de main-d'œuvre.

Luc Godbout, 11 mars 2022, « **Baisser les taxes sur l'essence, une fausse bonne idée** », *Options politiques*.

- L'auteur énonce plusieurs raisons pour lesquelles la baisse des taxes sur l'essence n'est pas une bonne idée et que les gouvernements doivent et peuvent procéder autrement pour remettre de l'argent dans la poche des contribuables.
- Jean-Michel Genois Gagnon, 7 avril 2022, « **Baisse de taxe sur l'essence : Québec estime que les pétrolières seraient trop gourmandes** », *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*.

### **Revue de planification fiscale et financière, Association de planification fiscale et financière (APFF)**

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, août 2021, « **Assainissement des finances publiques du Québec : un cadre législatif essentiel** », vol. 41, n° 2, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 215-254.

- Vingt-cinq ans après l'adoption de la Loi sur l'équilibre budgétaire et 15 ans après celle de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, le temps apparaît bien choisi pour s'intéresser au cadre législatif qui a favorisé l'assainissement des finances publiques du Québec. Le texte présente d'abord les contours de ces deux lois en expliquant ce qui a mené à leur introduction, puis de quelle façon elles ont évolué jusqu'à aujourd'hui. Les répercussions positives qu'elles ont eues sur les finances publiques du Québec sont ensuite illustrées. Enfin, avant de conclure sur la nécessité de les conserver, des pistes de réflexion visant à les moderniser sont exposées.
- Texte également publié à la Chaire (R2021-08).

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout, juin 2021, « **Les contours du crédit d'impôt remboursable pour maintien pour maintien à domicile des aînés** », vol. 41, n° 3, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 465-500.

- Les auteurs tracent les contours du crédit d'impôt pour le maintien à domicile qui existait depuis plus de 20 ans, en y décrivant la genèse et décrivent l'évolution dans le temps de chacun des principaux paramètres du crédit.

Ce portrait d'ensemble est complété par une analyse des coûts et de l'utilisation de la mesure, notamment en fonction du type de résidence des aînés et de différents paramètres socio-démographiques.

- Texte également publié à la Chaire (R2021-10).

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout, décembre 2021, « **Principaux faits saillants de la fiscalité au Canada en 2021** », vol. 41, n° 4, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 633-652.

- Ce texte présente, sous forme de faits saillants, les principales annonces fiscales faites ou mises en œuvre en 2021 par le gouvernement fédéral, le Québec et chacune des autres provinces du Canada.
- Texte également publié à la Chaire (2022-01).

Rebecca Martel, Lyne Latulippe et Suzie St-Cerny, décembre 2021, **Portrait de la recherche en fiscalité publiée dans des articles de revues spécialisées au Québec et au Canada de 1991 à 2020** », vol. 41, n° 4, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 707-736.

- Les auteures dressent le profil des experts en fiscalité qui ont publié des articles de fond dans la *Revue de planification fiscale et financière* et dans la *Revue fiscale canadienne* depuis presque 30 ans, soit de 1991 à 2020. Elles donnent aussi le portrait des sujets de recherche couverts par ces articles.
- Texte également publié à la Chaire (R2021-16).

Agathe Simard, mars 2022, « **La conclusion de transactions par l'administration fiscale québécoise** », vol. 42, n° 1, *Revue de planification fiscale et financière*, 7-38.

- Dans le contexte d'une saine gestion des différends entre l'administration fiscale québécoise et les contribuables et mandataires, la conclusion de transactions permet d'en résoudre un certain nombre et d'éviter les litiges devant les tribunaux. Les règles relatives à la conclusion d'une transaction par l'administration fiscale relèvent tant du droit civil que du droit fiscal et du droit administratif. L'auteure fait l'analyse de ces fondements juridiques. Elle porte une attention particulière au cadre étroit à l'intérieur duquel l'administration fiscale peut transiger ainsi qu'à la qualité que doit avoir le consentement du contribuable.
- Texte également publié à la Chaire (2022-07).

### Revue française de finances publiques (RFFP)

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers, mai 2021, « **Incidences économiques et défi fiscal du commerce en ligne au Québec** », n° 154, *Revue française de finances publiques*, p. 137-149.

- L'analyse trace d'abord un portrait du commerce électronique, de son évolution récente et projetée ainsi que de son impact théorique sur l'économie. Elle se penche ensuite sur quelques caractéristiques du commerce électronique au Québec et tente d'estimer son effet sur les revenus fiscaux. Si l'achat en ligne constitue une tendance lourde, il est néanmoins possible d'en atténuer l'impact sur les finances publiques. En complément aux mesures prises par le Québec dans le cadre du Budget 2018-2019, une piste à considérer rapidement est l'application uniforme des taxes de vente sur les importations en ligne de biens corporels.
- Il s'agit d'une version modifiée du cahier : Luc Godbout et Michaël Robert-Angers (2020), *Incidences économiques et défi fiscal du commerce en ligne au Québec*, Cahier de recherche n° 2020-07.

## Stratège, Association de planification fiscale et financière (APFF)

Luc Godbout, hiver 2021, « **Entre impôt sur les successions et gain en capital au décès : le cas canadien** », vol. 26, n° 4, *Stratège*, p. 38.

- Ce texte aborde l'interrelation entre l'imposition des successions et l'imposition du gain en capital au moment du décès. Un rapide coup d'œil aux politiques fiscales des pays de l'OCDE permet en effet de constater que le Canada (et le Québec) fait bande à part. Il s'agit d'un des rares pays développés à ne pas avoir, sous une forme ou une autre, un impôt sur les transferts de patrimoine au décès. Cependant, le Canada est également un des seuls endroits à avoir une disposition présumée des biens des particuliers ayant pour effet d'imposer les gains en capital courus au moment du décès.

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, juin 2021, « **Analyse budgétaire 2021 – Rouge sur blanc, des défis bien présents** », vol. 26, n° 2, *Stratège*, p. 6-10.

- Chaque année depuis 2005, l'APFF publie une analyse budgétaire préparée par la Chaire. Cette analyse trace les grandes lignes des budgets fédéral et du Québec ; parfois l'accent est mis sur la fiscalité, d'autres fois sur les finances publiques. L'édition 2021 traite bien sûr des budgets présentés après un an de crise de la COVID-19. Et, même s'ils ont été préparés en pleine troisième vague du virus, où les actions principales à court terme visent encore à combattre cette crise sanitaire, on y constate également une transition vers des gestes visant la relance économique.

Luc Godbout et Matis Allali, automne 2021, « **Les cotisations REÉR en trois grandes questions : qui, quand et combien ?** », vol. 26, n° 3, *Stratège*, p. 8-11.

- Ce texte s'intéresse aux contribuables cotisant au REÉR selon qu'il est ou non un régime de pension agréé de son employeur. Il s'agit des deux dépenses fiscales plus importantes. Au-delà de leur coût fiscal, ce texte s'intéresse au profil des cotisants à un REÉR et à un RPA. Est-ce que ce sont deux clientèles différentes qui ne cotisent qu'à l'un ou à l'autre des régimes, ou est-ce que ce sont les mêmes contribuables qui cotisent aux deux régimes ?
- Zone Experts, 24 novembre 2021, « **Les cotisations REÉR en trois grandes questions : qui, quand et combien ?** », *Finance et Investissement*.

Sophie Bélanger, printemps 2022, « **La fiscalité des proches aidants** », vol. 27, n° 1, *Stratège*, 6-9.

- Le texte s'intéresse à la fiscalité des proches aidants, notamment le crédit canadien pour aidant naturel (« CCAN ») existe depuis 2017 en remplacement de trois crédits et le crédit d'impôt du Québec pour personne aidante. La consolidation des crédits, outre de simplifier le régime fiscal, avait pour but de mieux cibler les personnes ayant le plus besoin des avantages conférés par ces crédits et d'étendre les allègements fiscaux à certains aidants naturels qui ne pouvaient pas en profiter à cause du niveau de revenu de la personne à charge. Si la fiscalité des crédits des personnes aidantes a été simplifiée au cours des dernières années, il demeure important de rester à l'affût des incidences fiscales que pourrait engendrer le fait d'accueillir chez soi un membre de la famille ayant besoin d'aide.

Luc Godbout, printemps 2022, « **Le marché du travail une fois à la retraite : stop ou encore ?** », vol. 27, n° 1, *Stratège*, 40-42.

- Le texte s'intéresse à l'incitation au travail des travailleurs d'expérience une fois à la retraite. Après avoir tracé les contours du vieillissement de la population québécoise et des taux d'emploi par groupe d'âge, en tenant compte des mesures fiscales d'incitation au travail, l'analyse aborde le taux de conservation du revenu de travail.

## Livres et Chapitres de livre

en ordre de parution

Luc Godbout et Tommy Gagné-Dubé (2021), « **Mise à jour annuelle du chapitre 1 de l'ouvrage *Fiscalité spécialisée*** »

- La Chaire a été sollicitée pour mettre à jour une section du chapitre 1 du livre qui traite de l'historique de la fiscalité canadienne et québécoise, de l'importance de l'imposition au Canada et au Québec, et des grands principes de la politique économique fiscale.

Caroline Charest, Pierre Fortin, Clément Gignac, Luc Godbout et Michaël Robert-Angers (2021), « **Maîtriser l'imprévisible : de la crise à la relance** », chapitre 1 dans *Congrès 2020*, Association de planification fiscale et financière, p. 1-16.

- Dans le cadre de son congrès annuel 2020, l'APFF a convié une table d'économistes à présenter l'état de l'économie sept mois après que l'OMS eut déclaré l'état de pandémie. Les panellistes ont partagé leur réflexion sur l'évolution de l'économie à court et moyen terme, les défis qui se posent en matière de croissance et de récupération des emplois perdus et ont émis quelques pistes de solutions. Ce texte synthétise les échanges tenus au congrès d'octobre 2020.

Lyne Latulippe et Nicolas Proulx (2021), « **Unravelling the relationship between tax policy and business: theory, evidence and facts** », chapter 10 in Aynsley Kellow, Tony Porter and Karsten Ronit, *Handbook of Business and Public Policy*, Tony Porter and Karsten, 2021, p. 156.

- Ce chapitre offre un aperçu de la littérature et des enjeux contemporains concernant la politique fiscale et les entreprises. L'accent est mis sur la manière dont les entreprises, plus particulièrement les sociétés multinationales, influencent la politique fiscale. En commençant par l'évolution de la fiscalité des entreprises, il explore ensuite les réactions ou les ajustements des entreprises aux changements de politique fiscale. Les développements récents tels que les scandales fiscaux levant le voile sur l'évitement fiscal par certaines entreprises, l'ambitieux projet BEPS de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'implication de nouveaux acteurs dans le domaine de la politique fiscale tel que les activistes fiscaux ont remis en question le pouvoir des entreprises. Les modifications majeures au droit fiscal international qui sont en cours pourraient affecter leur influence et obliger les entreprises à s'adapter à nouveau.

Rebecca Martel, Lyne Latulippe et Marie-Thérèse Dugas (2021), « **La fiscalité responsable** », chapitre 10 dans Michel Lafleur, dir., *Les défis de la gestion responsable, des cas inspirants*, Anjou. Fides Éducation, 2021, p. 266.

- L'ouvrage *Les défis de la gestion responsable, des cas inspirants*, dirigé par Michel Lafleur, professeur à l'Université de Sherbrooke, présente 11 cas d'entreprises illustrant différentes réponses à des enjeux de gestion responsable et leurs répercussions à la fois sur le métier de gestionnaires et sur différents modèles et cadres de référence en gestion. Grâce à la collaboration de 21 spécialistes, ce livre présente un regard sur la gestion responsable à travers différentes disciplines des sciences de la gestion.
- Le chapitre *La fiscalité responsable*, rédigé par Rebecca Martel, Lyne Latulippe et Marie-Thérèse Dugas présente les grandes lignes de l'impôt des sociétés et le contexte des planifications fiscales, pour ensuite s'attarder au lien entre la fiscalité corporative et la bonne gouvernance. Ce chapitre est complété par l'analyse de la gestion de la fiscalité dans une société privée québécoise à la tête d'un groupe d'entités étrangères.

Michaël Robert-Angers, Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2022), « **Mesures d'intervention gouvernementales pendant la crise : Un état des lieux** », chapitre 9 dans *Gouverner en temps de pandémie. L'État québécois face à la crise*, sous la direction de Robert Bernier, Stéphane Paquin et François Audet, 2022, Presses de l'Université du Québec.

- Ce chapitre présente les principales mesures de soutien mises en place par les gouvernements fédéral et du Québec visant directement les particuliers et les entreprises. Le texte montre que la réponse à la crise de la COVID-19 en matière de soutien au revenu provenant en grande partie du fédéral, on peut perdre de vue que cette crise s'est d'abord manifestée à une échelle régionale. Chaque province fait face à des défis particuliers, et le Québec a dû mettre en place une stratégie qui lui est propre, d'abord en vue de renforcer son système de santé, mais également afin de soutenir les Québécois et l'économie. Ainsi, si les interventions directes du gouvernement fédéral ont été massives, celles du Québec ont été aussi importantes, représentant le niveau le plus élevé parmi les provinces. La première section du texte aborde les principales mesures et la réaction du Québec en matière d'harmonisation ou de mesures complémentaires. Puis, bien que disposant d'un faible recul, la seconde section analyse l'utilisation des mesures fédérales et rapporte certaines difficultés rencontrées dans leur déploiement. Le texte se conclut avec quelques leçons apprises.

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Michaël Robert-Angers (2022), « **Fiscalité et travail au Québec. Entre incitation et soutien du revenu** », chapitre 15 dans *Le Québec économique 10. Compétences et transformation du marché du travail*, sous la direction de Catherine Haeck et Benoît Dostie, (2022LI-01), CIRANO.

- En vue d'inciter à participer au marché du travail, les gouvernements du Québec et fédéral ont mis en place des crédits d'impôt qui haussent le revenu disponible de certains travailleurs. Ce texte décrit les mesures en place visant à hausser le revenu disponible de certains groupes de travailleurs et avance quelques pistes pour accroître leur caractère incitatif sous l'angle financier. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de changements structurels du marché du travail, un regain d'intérêt envers les mesures fiscales déployées par les gouvernements fédéral et du Québec pour inciter au travail apparaît.

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers (2022), « **La Révolution tranquille 60 ans après** », chapitre 4 dans *La Révolution tranquille, 60 ans après, Rétrospective et avenir*, sous la direction de Stéphane Paquin et X. Hubert Rioux, 2022, Les Presses de l'Université de Montréal.

- La Révolution tranquille constitue un moment charnière à partir duquel le gouvernement du Québec intervient davantage en vue de soutenir le développement social et économique. Cette place plus grande laissée à l'intervention gouvernementale caractérise le modèle de développement du Québec depuis 60 ans. Ce texte s'intéresse à la soutenabilité du modèle québécois de développement alors que l'économie a été durement touchée par une pandémie qui aura d'importantes répercussions sur nos finances publiques. Il aborde la capacité de l'État québécois se transformer à nouveau, cette fois afin de relever les défis imminents d'une société vieillissante et du virage vert. Dans ce contexte, l'examen des outils mis en place afin de préserver la capacité d'intervention de l'État, soit la Loi sur l'équilibre budgétaire (LEB) et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (LFDG), prend tout son sens.

## Rapports à des organismes

### **Conjuguer santé financière et croissance économique : réflexions en matière de finances publiques et de fiscalité**

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

#### **Résumé**

Ce document est le mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023.

Les questions posées dans le cadre de ces consultations touchent plusieurs thèmes abordés régulièrement par la Chaire. Le document sert à les actualiser et à les mettre de nouveau de l'avant. Plus spécifiquement, le document aborde en première partie des questions de finances publiques liées aux règles budgétaires du Québec et à la nature des soldes budgétaires, puis à l'objectif d'enrichissement collectif. La seconde partie expose des réflexions touchant une fiscalité favorisant davantage la croissance économique et contribuant à répondre à certains défis auxquels le Québec est confronté (14 février 2022).

#### **Diffusion et couverture médiatique**

Disponible sur la page des [Consultations prébudgétaires du Budget 2022-2023](#) du ministère des Finances du Québec.

### **Impôt minimum global : Estimation des recettes potentielles pour le Canada**

Julie S. Gosselin, Lyne Latulippe et Léa Rif

#### **Résumé**

Ce document a été transmis au ministre des Finances en novembre 2021 en réponse à son appel à la communauté des économistes universitaires.

Ce texte s'intéresse au deuxième pilier de la réforme proposée par l'OCDE, qui établit les règles GloBE (*Global Anti-Base Erosion* ou, en français, règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition) afin d'assujettir un groupe d'entreprises multinational (EMN) à un impôt minimum de 15 %. Elles visent notamment à garantir un niveau minimum d'imposition tout en évitant une double imposition ou une imposition en l'absence de bénéfice économique.

Les règles GloBE, qui s'appliqueront aux groupes d'EMN dont le chiffre d'affaires atteint au moins 750 millions d'euros, sont d'abord brièvement expliquées. Ensuite, il est question des retombées potentielles du Pilier 2 sur les recettes fiscales canadiennes.

Afin d'estimer les retombées fiscales éventuelles pour le Canada, l'analyse utilise les données agrégées de la Déclaration pays par pays, qui permettent de cartographier une partie des activités des grands groupes d'EMN au Canada et dans le monde en 2017, et de modéliser la mise en œuvre de l'impôt minimum.

#### **Diffusion et couverture médiatique**

Cette étude a été produite en réponse à l'appel du ministre des Finances à la communauté des économistes universitaires lancé en juillet 2021. Elle sera mise à jour et fera l'objet d'une publication de la Chaire.

## Autres réalisations de la Chaire

### Bulletin de veille

Responsable : Tommy Gagné-Dubé

#### Résumé

Le Bulletin de veille est un outil d'information à l'intention de toutes les personnes s'intéressant à la politique économique de la fiscalité. Il répertorie les recherches parues sur des sujets touchant aux domaines de recherche de la Chaire. Il est préparé par des étudiants de la maîtrise en fiscalité engagés comme assistant de recherche, sous la supervision de Tommy Gagné-Dubé.

Le Bulletin de veille est diffusé une fois par deux semaines, le mardi du début septembre à la mi-juillet.

En 2021-2022, 21 bulletins de veille ont été produits.

### Coup d'œil sur la recherche

Responsables : Lyne Latulippe et Julie St-Cerny Gosselin

#### Résumé

Avec sa publication Coup d'œil sur la recherche, l'équipe de la Chaire en fiscalité et en finances publiques partage les constats intéressants tirés de travaux de recherche consultés dans le cadre de ses projets. Qu'il s'agisse de travaux portant sur des aspects fondamentaux des finances publiques ou sur des éléments plus pointus de la fiscalité, que ces travaux soient récents ou pas et qu'ils soient ancrés dans n'importe quelle discipline, les analyses mises en lumière sont présentées de manière accessible et s'adressent à toutes les personnes intéressées par les finances publiques ou la fiscalité.

En 2021-2022, 4 coups d'œil sur la recherche ont été produits et transmis aux personnes inscrites sur la liste de distribution de la Chaire.

- *Coup d'œil sur la recherche 2021/03 : Quels sont les effets du salaire minimum sur les emplois à bas salaire ? (Matis Allali)*
- *Coup d'œil sur la recherche 2021/04 : Améliorer l'impact économique d'un crédit d'impôt grâce à l'intelligence artificielle (Rebecca Martel)*
- *Coup d'œil sur la recherche 2021/05 : L'effet de l'interprétation FIN 48 sur les provisions fiscales des entreprises (Alexendra Caron-Godin)*
- *Coup d'œil sur la recherche 2022/01 : Les taxes à la consommation dans une fédération : de la théorie à la pratique (Nicolas Proulx)*

## Outils / Ressources

En 2021-2022, deux nouvelles ressources ont été ajoutées.

- **Capsule : La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus** (lancement le 3 mai 2021)  
La crise aura de profondes répercussions sur les finances publiques. Cette capsule fait le point sur le rôle de la politique fiscale et budgétaire dans ce contexte marqué par l'incertitude.
  - Capsule lancée pendant le colloque de l'Acfas (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
  - La capsule a été utilisée pour l'enseignement dans le cadre du cours FIS736 – Politique économique et enjeux de finances publiques (Maîtrise en fiscalité, hiver 2021).
- **Capsule : Le Bilan de la fiscalité au Québec** (lancement le 14 janvier 2022)  
Capsule vidéo conçue pour expliquer ce qu'est le Bilan de la fiscalité au Québec : objectifs, utilité et exemples de contenu.
  - Capsule scindée en plusieurs sections qui ont été diffusées sur Twitter.

Les outils suivants ont également été mis à jour ou bonifiés :

- Bilan de la fiscalité au Québec
- Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel
- Guide des mesures fiscales – année d'imposition 2021 (CR 2022-04)
- Guide Transitions de vie
  - Catherine Dubé, 20 septembre 2021, « [Familles recomposées : quand l'amour tourne au cauchemar financier](#) » *Châtelaine*.
- Lexique
- Panorama des Finances publiques du Québec
- Taux effectif marginal d'imposition

## Rapport d'activités 2020-2021

### Résumé

Mise en ligne, dans la section « À propos » du site Internet de la Chaire, du rapport d'activités qui résume les travaux accomplis par les membres de la Chaire entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021. Au terme de la lecture de ce rapport, le lecteur peut constater que les activités de la Chaire ont été nombreuses et variées et qu'elles ont suscité beaucoup d'intérêt, tant professionnel que médiatique.

## Organisation d'évènements

### Colloque dans le cadre du 88<sup>e</sup> congrès annuel de l'Acfas

#### « Finances publiques et défis sociétaux dans le contexte de l'avec COVID »

Lyne Latulippe, Julie S. Gosselin et Suzie St-Cerny

3 mai 2021

#### Résumé

Dans le cadre du 88<sup>e</sup> congrès annuel de l'Acfas, qui s'est déroulé du 3 au 7 mai 2021, la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke a organisé un colloque d'une journée, composé de trois panels.

Titre du colloque : Finances publiques et défis sociétaux dans le contexte de « l'avec COVID ».

Panel 1 : Imposer les multinationales dans une économie dématérialisée. Avec Lyne Latulippe (UdeS), Jean-Pierre Vidal (HEC Montréal), Julien Martin (UQAM) et Vincent Arel-Bundock (UdeM) ;

Panel 2 : Le rôle de l'État dans la lutte aux inégalités. Avec Nicolas Zorn (Observatoire québécois des inégalités), Marie Connolly (UQAM), Annick Provencher (UdeM) et Ysabel Provencher (Université Laval) ;

Panel 3 : Les finances publiques à la croisée des chemins. Avec Yves St-Maurice (UdeS), Luc Godbout (UdeS), Geneviève Tellier (Université d'Ottawa) et Johanne Whitmore (HEC Montréal).

À cette occasion, deux doctorants (Eloise Brouillard et Antoine Genest-Grégoire) sont venus parler de leurs travaux de recherche et la capsule *La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus* (Julie S. Gosselin et Lyne Latulippe) a été projetée pour la première fois.

#### Programmation et Capsules vidéos

Nombre d'inscriptions : inconnu. Les colloques étant ouverts à toutes les personnes inscrites au congrès.

#### Diffusion et couverture médiatique

Gauthier, Sabine, 27 avril 2021, « [Finances publiques et COVID-19 : va-t-on s'en remettre ?](#) », *Actualités*, Université de Sherbrooke.

Collectif de la Chaire, *Regard CFFP* n° R2021-07 « [Finances publiques et défis sociétaux dans le contexte de "l'avec COVID" : une synthèse](#) ».

## Journée de réflexion sur les finances publiques

### « Défis de soutenabilité des finances publiques fédérales, au Québec et locales »

Luc Godbout, Matis Allali, Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice

2 juin 2021

#### Résumé

Transition démographique, défi climatique, effets de la crise de la COVID-19 : les finances publiques du fédéral, du Québec et des administrations locales sont-elles soutenables à long terme ? Quels constats peut-on tirer ? Quels sont les défis à relever pour qu'elles le soient ?

Présentations, panels, discussions. Animation : Marie Grégoire

- État des lieux des finances publiques, avec Luc Godbout
- Les défis transversaux de la soutenabilité des finances publiques, avec Yves Carrières (UdeMtl), Raquel Fonseca (UQAM) et Annie Chaloux (UdeS)
- Panel – Soutenabilité des finances publiques fédérales, avec Yves Giroux (Directeur parlementaire du budget) et Donald Drummond (Queen's University)
- Panel – Soutenabilité des finances publiques au Québec, avec Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice (CFFP), Mia Homsy (Institut du Québec) et Louis Lévesque (CPP de Asdeq)
- Panel – Soutenabilité des finances publiques locales, avec Jasmin Savard (UMQ), Danielle Pilette (UQAM) et Vicky Lizotte (Commission municipale du Québec)
- Synthèse éditoriale avec Stéphanie Grammond (La Presse)

Programme : [Journée de réflexion sur les finances publiques](#).

Partenaires financiers : Association de planification fiscale et financière (APFF) et Ordre des CPA.

Partenaires de diffusion : Association des économistes québécois, Cercle finance du Québec, CIRANO, Fédération québécoise des municipalités, Observatoire québécois des inégalités et Union des municipalités du Québec.

[Capsules vidéos](#), Studios TVRS

Nombre d'inscriptions : 500

#### Diffusion et couverture médiatique

- Matis Allali et Suzie St-Cerny, 29 juin 2021, « [Défis de soutenabilité des finances publiques fédérales, au Québec et locales : une synthèse](#) », *Regard CFFP* n° R2021-09.
- Ruby Irene Pratka, 3 juin 2021, « [Repenser les finances publiques à l'ère post-pandémie](#) », *Journal Métro*.

---

**Midi-conférence : Qui paie l'impôt foncier au Québec ?**

Clément Carbonnier et Luc Godbout

14 juillet 2021

**Résumé**

Comme dans la majeure partie des pays, les ressources des municipalités québécoises reposent avant tout sur la taxe foncière. Il est alors intéressant de mieux comprendre son fonctionnement. La recherche présentée lors du midi-conférence vise à exposer les résultats d'un cahier de recherche qui documente le profil distributif de la taxe foncière sur les résidences au Québec. Il analyse également ses différentes composantes, dont le lien avec le revenu, l'influence de la composition familiale et celle de la taille de la zone urbaine habitée.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 216

**Diffusion et couverture médiatique**

Clément Carbonnier, 14 juillet 2021, « [La taxe foncière au Québec est-elle régressive](#) », Cahier de recherche n° 2021-09, CFFP, Université de Sherbrooke.

---

## Mini-débat électoral fédéral 2021. Les enjeux de finances publiques et de fiscalité

Matis Allali, Luc Godbout et Suzie St-Cerny

10 septembre 2021

### Résumé

Afin de contribuer au débat public, la CFFP a organisé un débat sur les grands enjeux fiscaux et de finances publiques de la campagne électorale fédérale 2021 : relance économique et gestion de l'endettement post-COVID-19, lutte aux inégalités, lutte aux changements climatiques ou répartition du fardeau fiscal. Un représentant par parti était conviés pour venir débattre.

Animation : Hélène Buzzetti, analyste politique pour les Coops de l'information

Représentants et représentantes des partis (*en ordre alphabétique de parti*) :

- Bloc Québécois : Jean-Denis Garon, Mirabel
- Nouveau Parti démocratique : Ève Pécelet, Outremont
- Parti conservateur du Canada : Vincent Duhamel, Brome-Missisquoi
- Parti libéral du Canada : Sophie Chatel, Pontiac
- Parti vert du Canada : Luc Joli-Cœur, Ahuntsic-Cartierville

[Page du midi-débat électoral fédéral 2021](#) et [Capsule vidéo](#), Studios TVRS

Nombre d'inscriptions : 546

### Diffusion et couverture médiatique

- Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Matis Allali, 14 septembre 2021, « Élections fédérales 2021 – Synthèse des cadres financiers des partis politiques », *Regard CFFP R2021-11*.
- Simon Roberge, 11 septembre 2021, « L'environnement anime le débat », *La Tribune*.
- Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec le *Regard CFFP R2021-11* dans la section *Publications à la Chaire* du présent rapport.

## Journée de réseautage – 5<sup>e</sup> rencontre des enseignants en fiscalité

Marie-Andrée Babineau et Éric Hamelin

24 septembre 2021

### Résumé

La 5<sup>e</sup> rencontre des professeurs en fiscalité est organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques et convie les enseignants de la fiscalité, au sein des universités québécoises rattachées à différentes facultés. L'objectif est de créer des liens et de permettre d'échanger sur les défis et les enjeux touchant l'enseignement universitaire de la fiscalité. Dû au contexte sanitaire cette dernière s'est déroulée en mode virtuel via Microsoft Teams. Diverses présentations et tables rondes ont été organisées pour l'occasion.

Nombre d'inscriptions : 28

## Midi-conférence : Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec

Luc Godbout et Ysabel Provencher

1<sup>er</sup> octobre 2021

### Résumé

Pour répondre à la question : quelles sont les dépenses de protection sociale encourues par l'administration publique québécoise et en fonction de quels objectifs, le midi-conférence présente les résultats d'un cahier de recherche qui documente et mesure, pour chacun des domaines de la protection sociale, l'ampleur des dispositifs utilisés par l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de dépenses budgétaires ou de dépenses fiscales.

[Page du midi-conférence](#)

[Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 176

### Diffusion et couverture médiatique

- Ysabel Provencher, André Gerges et Luc Godbout, 1<sup>er</sup> octobre 2021, « [Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec](#) », Cahier de recherche 2021-12.
- Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec le Cahier de recherche 2021-12 dans la section *Publications à la Chaire* du présent rapport.

## Table des économistes

### Panel d'ouverture du Congrès virtuel 2021 de l'APFF

Luc Godbout

7 octobre 2021

### Résumé

Organisation et animation du panel d'ouverture du congrès 2021 de l'APFF, la Table des économistes, qui s'est tenue le 7 octobre 2021.

Les panélistes :

- Matthieu Arseneau, chef économiste adjoint – Banque Nationale.
- Mia Homsy, présidente-directrice générale et cofondatrice – Institut du Québec.
- Sylvie Ratté, économiste principale – Banque de développement du Canada.

### Diffusion et couverture médiatique

Texte à paraître dans les Actes de congrès.

## Midi-conférence : Motivations à l'évasion fiscale et perception des impôts, résultats d'expériences par sondage

Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire

22 octobre 2021

### Résumé

Cette conférence présente deux études basées sur des sondages et employant une approche expérimentale. Les répondants à ces deux sondages ont été assignés aléatoirement à des versions différentes des questionnaires qui nous permettent d'explorer les déterminants de leurs opinions.

La première étude utilise le traitement expérimental pour mesurer la fréquence de l'évasion fiscale au Canada et la met en lien avec une batterie de questions sur les attitudes face à l'administration fiscale.

La seconde utilise un traitement expérimental pour étudier l'impact sur la perception du niveau des impôts d'une présentation de la situation fiscale individuelle du répondant ainsi que la présentation d'une comparaison mettant en valeur la progressivité du système fiscal.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 238

### Diffusion et couverture médiatique

- Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Jean-Herman Guay (2021), « [Analyse de la motivation à l'évasion fiscale : de nouvelles données pour le modèle de la pente glissante](#) », Cahier de recherche n° 2021-14.
- Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2021), « [L'éternelle question du fardeau fiscal : une approche expérimentale](#) », Cahier de recherche n° 2021-15.
- Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec les Cahiers de recherche n° 2021-14 et n° 2021-15 dans la section *Publications à la Chaire* du présent rapport.

## Midi-conférence : À la retraite et au travail ? Un regard éclairé sur cette question

Luc Godbout

12 novembre 2021

### Résumé

Faire appel aux travailleurs expérimentés serait une partie de la solution à la pénurie de main-d'œuvre. Mais, travailler quand on est à la retraite, est-ce payant ?

La conférence permettra d'aborder cette question et aussi les éléments contextuels qui s'y rapportent : transition démographique, revenus à la retraite, mesures d'incitation au travail, cas-types et pistes d'amélioration. L'objectif ? Comprendre différentes notions qui gravitent autour de la question des travailleurs expérimentés.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 391

### Diffusion et couverture médiatique

- Francis Vailles, 14 octobre 2021, « Pas payant de travailler ? Faux. », *La Presse*.
- Michel Girard, 14 octobre 2021, « Comment inciter les aînés à continuer de travailler », *Le Journal de Montréal*.
- Entrevues de Luc Godbout :
  - *Drainville PM*, 18 octobre 2021, 98,5 FM.
  - *L'effet Normandeau*, 18 octobre 2021, 98,5 FM.

## Midi-conférence : Regard de la CFFP sur la mise à jour économique du Québec

Luc Godbout

26 novembre 2021

### Résumé

Midi-conférence pendant lequel la Chaire a présenté le contenu du *Regard CFFP* sur la mise à jour économique du Québec préparée à la suite de la lecture que l'équipe en a fait. Les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale liés avec cette mise à jour y ont alors été mis de l'avant.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 366

### Diffusion et couverture médiatique

- Collectif, 26 novembre 2021, « [Regard sur la mise à jour économique et financière 2021 du Québec](#) », *Regard CFFP* n° R2021-13.
- Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec le *Regard CFFP* n° R2021-13 dans la section Publications à la Chaire du présent rapport.

## Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022

Tommy Gagné-Dubé, Suzie St-Cerny et Luc Godbout

14 janvier 2022

---

### Résumé

Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022.

Le Bilan recense, à l'aide de graphiques et de tableaux brièvement expliqués, une série d'indicateurs importants de la fiscalité québécoise, de son évolution dans le temps ainsi que des comparaisons interprovinciales et internationales.

Animation : Suzie St-Cerny

Conférencier d'honneur : M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec. Lancement des consultations prébudgétaires.

Présentation *Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec* : Luc Godbout, titulaire de la Chaire.

Deux partenaires financiers (APFF et CPA Québec) et trois partenaires de diffusion.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#). Studios TVRS

[Capsule de présentation du Bilan](#)

Nombre d'inscriptions : 1 148

---

### Diffusion et couverture médiatique

- Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé, 14 janvier 2022, « [Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022](#) », Cahier de recherche n° 2022-01.
  - Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec le Cahier de recherche n° 2022-01 dans la section *Publications à la Chaire* du présent rapport.
-

## Midi-conférence : Qui réalise les gains en capital au Québec ? Une analyse longitudinale

Tommy Gagné-Dubé et Luc Godbout

2 mars 2022

Cette conférence vise à présenter le contenu de deux cahiers de recherche publiés ce même jour. Le premier s'intéresse à la concentration réelle des gains en capital au Québec. L'étude a bonifié les travaux antérieurs de la Chaire en intégrant également une analyse de la fréquence de réalisation des gains en capital. La deuxième étude, réalisée avec la même méthodologie, porte plus spécifiquement sur l'exonération cumulative des gains en capital. La conférence s'est terminée en portant un regard sur les options possibles en matière d'imposition des gains en capital.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 194

### Diffusion et couverture médiatique

Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire, 2 mars 2022, « [La concentration réelle des gains en capital au Québec : une analyse longitudinale](#) », Cahier de recherche n° 2022-05.

Tommy Gagné-Dubé, Matis Allali, Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire, 2 mars 2022, « [La concentration réelle de l'exonération cumulative des gains en capital au Québec : une analyse longitudinale](#) », Cahier de recherche n° 2022-06.

## Soirée d'information – Production de déclarations de revenus

Luc Godbout, Chantal Amiot, Luce Samoisette, Caroline Lavoie

8 mars 2022

### Résumé

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

Activité organisée par la Chaire avec le support des enseignantes du Département de fiscalité.

En 2022, l'activité a été effectuée en mode virtuelle ; la façon de procéder sera réévaluée en 2023.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 247

**Midi-conférence : Regard sur le budget 2022-2023 du Québec.**

Première conférence dans le cadre de *En route vers les élections du Québec 2022*

Luc Godbout

23 mars 2022

**Résumé**

La conférence vise à présenter ce que l'équipe de la Chaire à retenu des faits saillants du budget du Québec 2022-2023 présenté le 22 mars 2022. Le midi-conférence a également été le coup d'envoi du programme *En route vers les élections du Québec 2022 : les enjeux de finances publiques*.

[Page du midi-conférence et Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 497

**Diffusion et couverture médiatique**

- Collectif, 23 mars 2022, « Regard sur le Budget 2022-2023 du Québec », *Regard CFFP* n° R2022-03.
- Voir les éléments de diffusion et de couverture médiatique indiqués avec le *Regard CFFP* n° R2022-03 dans la section *Publications à la Chaire* du présent rapport.

## Participation à des conférences/évènements

### Conférences grand public

- Suzie St-Cerny, 14 avril 2021, « Les transferts fédéraux au Québec. Évolution et perspectives », présentation à OUI Québec.
- Luc Godbout, 20 avril 2021, conférence sur le budget fédéral, Fidelity Investments Canada.
- Luc Godbout, 23 avril 2021, Cercle finance du Québec, coanimation de la conférence du ministre des Finances sur le Budget du Québec 2021-2022.
- Luc Godbout, mai 2021, Éco-fiscalité, ou l'adoption de nouvelles stratégies fiscales au bénéfice des citoyennes et citoyens, Assises 2021 de l'UMQ (congrès).
- Luc Godbout, 27 mai 2021, « *Virage vers les soins à domicile au Québec? Enjeux et possibilités* », conférence à CIRANO.
- Lyne Latulippe, 9 juin 2021 « International Tax Policy at a Crossroad: The Role of Non-Governmental Actors », Congrès annuel de la Société canadienne de science politique.
- Luc Godbout, juin 2021, « Comprendre le budget de l'État », Formation des journalistes, CFPQ.
- Luc Godbout, 21 octobre 2021, « La relance économique et les finances publiques », IGF Québec.
- Luc Godbout, 29 octobre 2021, « Rester ou retourner sur le marché du travail après 65 ans, est-ce payant? Un regard éclairé sur cette question et sur les éléments contextuels qui l'entourent », La compétence n'a pas d'âge.
- Suzie St-Cerny, 11 novembre 2021, « La fiscalité des familles recomposées. De multiples interactions », présentation à la rencontre nationale des membres de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).
- Luc Godbout, 15 novembre 2022, « Fiscalité vous dites? La littératie fiscale et encore plus » Conférences UdeS-Ville de Longueuil.
- Luc Godbout, 29 novembre 2021, coanimation de la conférence du ministre des Finances du Québec sur la mise à jour économique, Cercle finance du Québec.
- Luc Godbout, 30 novembre 2021, « Le contexte du marché du travail, le vieillissement de la main-d'œuvre et l'impact des revenus de travail pour les retraités », HortiCompétences.
- Lyne Latulippe, 9 décembre 2021, « Faire place à une nouvelle ère de coopération fiscale », TaxCOOP.
- Luc Godbout, 22 janvier 2022, « Fiscalité au Québec. Comparaison internationale et convergence », Grands rendez-vous de l'ÉTS, Conférences publiques Agir dans un Québec mondialisé.
- Luc Godbout, 22 février 2022, « Discussion autour des grands enjeux de finances publiques », Grand rendez-vous des CPA.
- Suzie St-Cerny, 28 mars 2022, « Soutenabilité des finances publiques du Québec : De nombreux défis à relever pour les générations d'aujourd'hui et de demain » dans le cadre du 129<sup>e</sup> colloque des Sciences humaines du Collège Ahuntsic.

### Capsule/Émission

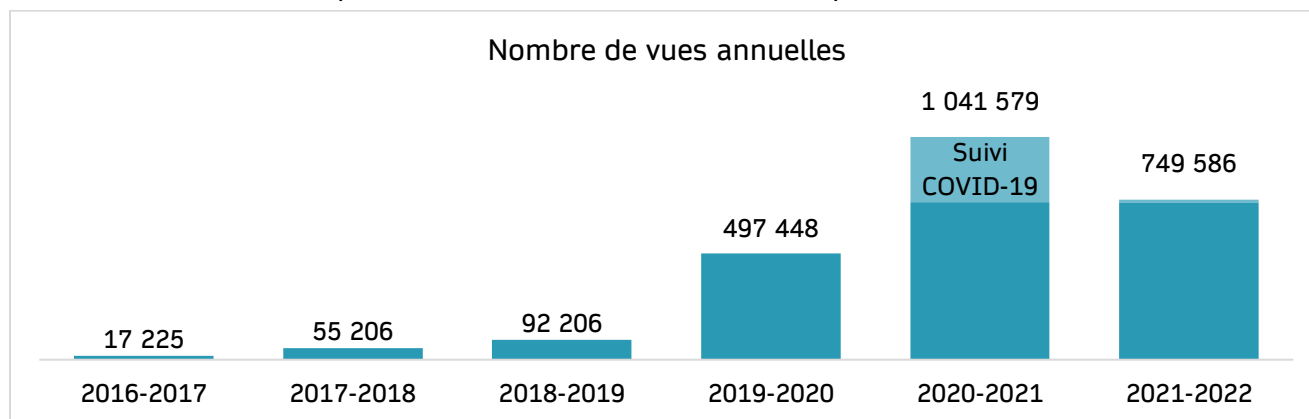
Participation de Luc : <https://savoir.media/series/louis-t-veut-savoir>

# Statistiques



## Consultation du site Internet de la Chaire

En 2021-2022, le site Internet montre une baisse du nombre de visites s'expliquant par la fin du suivi de mesures COVID-19, qui avait généré plus de 303 000 vues l'an dernier. Excluant les pages liées à ce suivi, le nombre de vues serait plutôt stable, autour de 735 000 vues pour les deux dernières années.

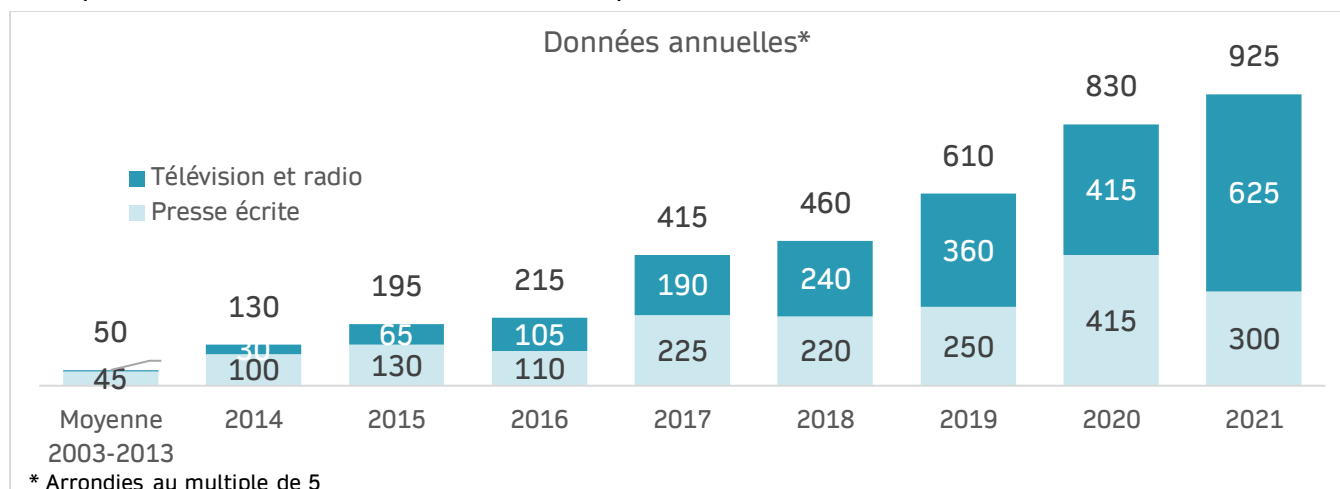


### Pages les plus consultées

	<b>Vues</b>
Outils et Ressources	625 423
dont Guide des mesures fiscales	551 000
Transitions de vie	53 545
Suivi des mesures COVID-19 : page des informations et page des questions & réponses	16 911
Publications	12 990
Évènements	11 356
Autres	82 906
	749 586

### Présence dans les médias

Par l'entremise de EUREKA, il est possible de connaître le nombre de mentions de la Chaire dans les médias. Le graphique suivant résume ces données par année civile. On y voit une progression significative de la présence de la Chaire dans les médias depuis sa création en 2003.



Source : EUREKA

## Coordonnées

Souhaitez-vous contacter un membre de l'équipe? [C'est par ici!](#)

2500, boul. de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

[cffp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cffp.eg@USherbrooke.ca)

